

CN

# RÉSILIENTS ET PRÊTS

3

REVUE DU TROISIÈME TRIMESTRE 2025





## Le CN fait état de solides résultats financiers et d'exploitation pour le troisième trimestre

- *Une croissance des bénéfices de 6 % et un ratio d'exploitation de 61,4 %, soit une amélioration de 170 points de base.*
- *Un rachat de près de 8 millions d'actions au cours du trimestre pour environ 1 G\$ CA.*
- *Une amélioration de la productivité, incluant une réduction supplémentaire des coûts de main-d'œuvre de 75 M\$ CA.*
- *Prévoyons des dépenses en immobilisations estimées à 2,8 G\$ CA\* pour 2026.*<sup>2)</sup>

**MONTRÉAL, le 31 octobre 2025** – Le CN (TSX : CNR) (NYSE : CNI) a annoncé aujourd’hui ses résultats financiers et d’exploitation pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2025.

« Je tiens à remercier toute l’équipe du CN d’avoir réalisé un trimestre remarquable, alliant de solides performances à un excellent service à la clientèle. Notre équipe chevronnée de cheminots continue d’assurer la prestation d’un service sûr, ponctuel et efficace, axé sur le service, et de saisir toutes les occasions de transport de marchandises à travers notre réseau unique et notre portefeuille diversifié. »

« Nous prenons des mesures décisives pour faire face à un environnement macroéconomique difficile, notamment en redoublant d’efforts en matière de productivité, en fixant nos dépenses en immobilisations pour 2026 à 2,8 G\$ CA\*, soit une baisse de près de 600 M\$ CA par rapport aux niveaux de dépenses de cette année, ce qui devrait générer une augmentation des flux de trésorerie disponibles à l’avenir. Cette initiative vise à tirer parti de l’augmentation future des volumes et à assurer que toutes nos actions renforcent la valeur à long terme pour nos clients et nos actionnaires. »<sup>2)</sup>

- Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN

### Points saillants \*\*

- Maintien de la directive financière pour 2025 d’une croissance du bénéfice dilué rajusté par action (BPA) qui se situe entre le milieu et le haut de la fourchette de croissance à un chiffre. <sup>1)2)</sup>
- Produits d’exploitation de 4 165 M\$ CA, soit une augmentation de 55 M\$ CA ou de 1 %.
- Bénéfice d’exploitation de 1 606 M\$ CA, soit une augmentation de 91 M\$ ou de 6 %.
- Ratio d’exploitation, qui se définit comme les charges d’exploitation sous forme de pourcentage des produits d’exploitation, de 61,4 %, soit une amélioration de 170 points de base.
- Bénéfice net de 1 139 M\$ CA, soit une augmentation de 54 M\$ CA ou de 5 %.
- BPA dilué de 1,83 \$ CA, soit une augmentation de 6 %.
- BAlIA rajusté de 8 612 M\$ CA déclaré pour les douze mois terminés le 30 septembre 2025, soit une augmentation de 1 %.<sup>1)</sup>
- Flux de trésorerie disponibles pour les neuf premiers mois de 2025 totalisant 2 341 M\$ CA, soit une augmentation de 281 M\$ CA ou de 14 % par rapport à la période correspondante en 2024.<sup>1)</sup>
- Flux de trésorerie nets provenant des activités d’exploitation de 4 822 M\$ CA, soit une augmentation de 118 M\$ CA ou 3 %, et flux de trésorerie nets utilisés par les activités d’investissement de 2 481 M\$ CA, soit une diminution de 163 M\$ CA ou 6 % pour les neuf premiers mois de 2025, par rapport à la période correspondante en 2024.
- Ratio capitaux empruntés rajustés/BAlIA rajusté de 2,54 fois au et pour les douze mois terminés le 30 septembre 2025.<sup>1)</sup>
- Rachat par la Compagnie de près de 8 millions d’actions au cours du troisième trimestre pour un montant d’environ 1 G\$ CA.

### Performance en matière d’exploitation \*\*\*

- Tonnes-milles brutes (TMB) de 111 901 (millions), soit une augmentation de 1 %.
- Tonnes-milles commerciales (TMC) de 57 188 (millions), soit une augmentation de 1 %.
- Temps de séjour de 7,0 (ensemble du réseau, en heures), soit une diminution de 1 %.
- Vitesse des wagons de 211 (wagons-milles par jour), soit une augmentation de 1 %.
- Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau de 19,5 (milles par heure), soit une augmentation de 2 %.
- Rendement du carburant de 0,833 (gallon US de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes [TMB]), soit une amélioration de l’efficacité de 2 %.

## COMMUNIQUÉ

- Longueur des trains de 8 049 (pieds), soit une augmentation de 3 %.
- TMB par effectif moyen de 4 585 (milliers), soit une augmentation de 6 %.
- Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB de 2,29 (cents), soit une diminution de 3 %.

\* Net des remboursements par les clients.

\*\* Pour le trimestre, sauf indication contraire.

\*\*\* Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible.

### Dividendes

Le Conseil d'administration du CN a approuvé un dividende sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie pour le quatrième trimestre de 2025. Un dividende trimestriel de quatre-vingt-huit cents et trois quarts (0,8875 \$ CA) par action ordinaire sera versé le 30 décembre 2025 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 9 décembre 2025.

### Directives pour 2025<sup>1)2)</sup>

Le CN continue de prévoir atteindre une croissance du BPA dilué rajusté qui se situe entre le milieu et le haut de la fourchette de croissance à un chiffre et d'investir environ 3,35 G\$ CA dans son programme d'immobilisation, net des sommes remboursées par les clients.

### DÉTAILS SUR LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Les membres de la haute direction du CN passeront en revue les résultats et discuteront des perspectives du chemin de fer au cours d'une conférence téléphonique qui aura lieu le 31 octobre à 8 h 30, heure de l'Est. Tracy Robinson, présidente-directrice générale du CN, animera la conférence téléphonique. Les personnes qui désirent y participer par téléphone doivent composer le 1 800 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le 1 647 932-3411 (International) en utilisant le mot de passe 4715336. Les participants devront composer le numéro indiqué 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

#### 1) Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. Le CN peut aussi utiliser des mesures de calculs non conformes aux PCGR dans le présent communiqué, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, consulter la section d'information supplémentaire ci-jointe, Mesures de calcul non conformes aux PCGR.

Les perspectives financières, directives ou cibles<sup>2)</sup> du CN excluent certains rajustements, qui devraient être comparables aux rajustements apportés au cours d'exercices antérieurs. Toutefois, la direction ne peut pas quantifier individuellement de façon prospective l'incidence de ces éléments, qui pourraient être importants, étant donné qu'ils sont difficiles à prévoir et pourraient fluctuer considérablement. Par conséquent, le CN ne fournit pas de mesure de calcul conforme aux PCGR correspondante ni de rapprochement dans ses perspectives financières, directives et cibles.

#### 2) Énoncés prospectifs

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

#### Principales hypothèses de 2025

Le CN a formulé un certain nombre d'hypothèses relatives à l'économie et au marché au moment d'établir ses perspectives pour 2025. La Compagnie continue de présumer que la production industrielle nord-américaine aura une croissance légèrement positive en 2025. Pour la campagne agricole 2024-2025, la récolte céréalière au Canada correspondait à sa moyenne quinquennale, tandis que celle aux États-Unis a été supérieure à sa moyenne quinquennale. La Compagnie présume maintenant que la récolte céréalière 2025-2026 au Canada sera supérieure à sa moyenne quinquennale (comparativement à son hypothèse du 30 janvier 2025 selon laquelle la campagne agricole 2025-2026 au Canada correspondrait à sa moyenne quinquennale) et continue de prévoir que la récolte céréalière aux États-Unis sera supérieure à sa moyenne quinquennale. Le CN continue de prévoir que la croissance des TMC se situera dans le bas d'une fourchette de croissance à un chiffre. Le CN continue aussi de prévoir que la valeur du dollar canadien en devise américaine se situera entre 0,70 \$ et 0,75 \$ et continue de prévoir que le prix moyen du baril de pétrole brut (*West Texas Intermediate*) se situera dans une fourchette de 60 \$ US à 70 \$ US le baril en 2025. La Compagnie souligne qu'il existe un risque accru lié à la demande attribuable à la volatilité du contexte macroéconomique et aux tensions commerciales mondiales.

## COMMUNIQUÉ

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les énoncés prospectifs dans le présent communiqué comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de droits douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis. On pourra également trouver une description des principaux facteurs de risque concernant le CN dans la section « *Rapport de gestion* » des rapports annuels et intermédiaires du CN ainsi que dans la Notice annuelle et le formulaire 40-F déposés par la Compagnie auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis et qui sont accessibles sur le site Web du CN.

La réalisation des objectifs du CN en matière de climat est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans le Rapport de gestion des rapports annuels et intermédiaires du CN. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ses objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ses objectifs répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux exigences légales applicables.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. Les informations diffusées sur notre site Web ou accessibles par son intermédiaire ne sont pas intégrées par renvoi au présent communiqué.

Ce communiqué et toute information complémentaire, notamment les États financiers, les Notes afférentes et le Rapport de gestion, figurent dans le Rapport trimestriel du CN qui est accessible sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca](http://www.cn.ca) resultats-financiers, sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et sur le site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov).

### À propos du CN

Le CN propulse l'économie en acheminant annuellement en toute sécurité plus de 300 millions de tonnes de ressources naturelles, de produits manufacturés et de produits finis partout en Amérique du Nord pour ses clients. Grâce à son réseau ferroviaire de près de 20 000 milles et à ses services de transport connexes, le CN relie les côtes est et ouest du Canada au Midwest américain et à la côte du Golfe des États-Unis, contribuant au commerce durable et à la prospérité des collectivités qu'il dessert depuis 1919.

– 30 –

### Sources :

#### Médias

Ashley Michnowski  
Directrice principale  
Relations avec les médias  
438 596-4329  
[media@cn.ca](mailto:media@cn.ca)

#### Communauté d'investissement

Stacy Alderson  
Vice-présidente adjointe  
Relations avec les investisseurs  
514 399-0052  
[investor.relations@cn.ca](mailto:investor.relations@cn.ca)

## QUELQUES STATISTIQUES FERROVIAIRES – NON AUDITÉES

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<b>Mesures financières</b>				
<i>Indicateurs de performance financière clés<sup>1)</sup></i>				
Total des produits d'exploitation (en millions de dollars)	4 165	4 110	12 840	12 688
Produits marchandises (en millions de dollars)	3 991	3 922	12 369	12 212
Bénéfice d'exploitation (en millions de dollars)	1 606	1 515	4 854	4 619
Bénéfice d'exploitation rajusté (en millions de dollars) <sup>2) 3)</sup>	1 606	1 515	4 854	4 697
Bénéfice net (en millions de dollars)	1 139	1 085	3 472	3 302
Bénéfice net rajusté (en millions de dollars) <sup>2) 3)</sup>	1 139	1 085	3 472	3 360
Bénéfice dilué par action (en dollars)	1,83	1,72	5,54	5,19
Bénéfice dilué par action rajusté (en dollars) <sup>2) 3)</sup>	1,83	1,72	5,54	5,28
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (en millions de dollars)	1 913	1 774	4 822	4 704
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement (en millions de dollars)	1 120	1 190	2 481	2 644
Flux de trésorerie disponibles (en millions de dollars) <sup>2) 4)</sup>	793	584	2 341	2 060
Acquisitions brutes d'immobilisations (en millions de dollars)	1 105	1 176	2 429	2 605
Rachats d'actions (en millions de dollars)	1 041	427	1 448	2 498
Dividendes par action (en dollars)	0,8875	0,8450	2,6625	2,5350
<i>Ratio financier</i>				
Ratio d'exploitation (%) <sup>5)</sup>	61,4	63,1	62,2	63,6
Ratio d'exploitation rajusté (%) <sup>2) 3)</sup>	61,4	63,1	62,2	63,0
<b>Mesures d'exploitation<sup>6)</sup></b>				
<i>Statistiques d'exploitation</i>				
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions)	111 901	110 555	344 079	344 034
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)	57 188	56 548	176 452	176 233
Wagons complets (en milliers)	1 368	1 304	4 095	4 066
Milles de parcours (Canada et États-Unis, à la fin de la période)	18 900	18 800	18 900	18 800
Effectif (à la fin de la période)	24 237	25 428	24 237	25 428
Effectif (moyenne de la période)	24 408	25 593	24 679	25 451
<i>Mesures d'exploitation clés</i>				
Produits marchandises par TMC (en cents)	6,98	6,94	7,01	6,93
Produits marchandises par wagon complet (en dollars)	2 917	3 008	3 021	3 003
TMB par effectif moyen (en milliers)	4 585	4 320	13 942	13 518
Charges d'exploitation par TMB (en cents)	2,29	2,35	2,32	2,35
Charge de main-d'œuvre et d'avantages sociaux par TMB (en cents)	0,73	0,72	0,75	0,74
Carburant diesel consommé (en millions de gallons US)	93,2	94,4	300,0	301,0
Prix moyen du carburant (en dollars par gallon US)	3,82	4,43	3,93	4,50
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB)	0,833	0,854	0,872	0,875
Poids des trains (en tonnes)	9 225	9 130	9 141	9 104
Longueur des trains (en pieds)	8 049	7 849	7 923	7 885
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour)	211	208	204	208
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures)	7,0	7,1	7,2	7,0
Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau (milles par heure)	19,5	19,2	18,7	18,7
Utilisation des locomotives (TMB remorquées en fonction du total des HP)	191	182	188	186
<i>Indicateurs de sécurité<sup>7)</sup></i>				
Taux de fréquence des blessures (par 200 000 heures-personnes)	1,29	0,99	1,08	1,04
Taux d'accidents (par million de trains-milles)	1,98	1,57	1,91	1,67

- 1) Sauf indication contraire, ces montants sont exprimés en dollars canadiens et dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis.
- 2) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR n'ont pas été définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.
- 3) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 4) Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Flux de trésorerie disponibles* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 5) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.
- 6) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible. Les définitions des tonnes-milles brutes, des tonnes-milles commerciales, des produits marchandises par TMC, du rendement du carburant, du poids des trains, de la longueur des trains, de la vitesse des wagons, du temps de séjour et de la vitesse moyenne des trains directs sur le réseau figurent dans le Rapport de gestion de la Compagnie. Les définitions de tous les autres indicateurs sont données sur le site Web du CN, à l'adresse [www.cn.ca/glossaire](http://www.cn.ca/glossaire).
- 7) Selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration* (FRA).

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES – NON AUDITÉS

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup> (défav.)	Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup> (défav.)			Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup> (défav.)	Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup> (défav.)
	2025	2024			2025	2024		
<b>Produits d'exploitation (en millions de dollars)<sup>2)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	854	839	2 %	1 %	2 577	2 546	1 %	– %
Métaux et minéraux	477	502	(5 %)	(6 %)	1 496	1 560	(4 %)	(6 %)
Produits forestiers	451	467	(3 %)	(4 %)	1 406	1 462	(4 %)	(6 %)
Charbon	237	229	3 %	3 %	725	691	5 %	4 %
Produits céréaliers et engrais	775	786	(1 %)	(2 %)	2 560	2 384	7 %	6 %
Intermodal	980	882	11 %	11 %	2 928	2 881	2 %	1 %
Véhicules automobiles	217	217	– %	– %	677	688	(2 %)	(3 %)
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 991</b>	<b>3 922</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>12 369</b>	<b>12 212</b>	<b>1 %</b>	<b>– %</b>
Autres produits d'exploitation	174	188	(7 %)	(8 %)	471	476	(1 %)	(3 %)
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>4 165</b>	<b>4 110</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>12 840</b>	<b>12 688</b>	<b>1 %</b>	<b>– %</b>
<b>Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	11 662	11 398	2 %	2 %	34 238	34 763	(2 %)	(2 %)
Métaux et minéraux	6 871	7 275	(6 %)	(6 %)	20 697	22 183	(7 %)	(7 %)
Produits forestiers	5 159	5 323	(3 %)	(3 %)	15 659	16 843	(7 %)	(7 %)
Charbon	5 131	4 908	5 %	5 %	15 635	14 839	5 %	5 %
Produits céréaliers et engrais	14 562	15 072	(3 %)	(3 %)	48 325	46 690	4 %	4 %
Intermodal	13 027	11 793	10 %	10 %	39 469	38 538	2 %	2 %
Véhicules automobiles	776	779	– %	– %	2 429	2 377	2 %	2 %
<b>Total – TMC</b>	<b>57 188</b>	<b>56 548</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>176 452</b>	<b>176 233</b>	<b>– %</b>	<b>– %</b>
<b>Produits marchandises/TMC (en cents)<sup>2)3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	7,32	7,36	(1 %)	(1 %)	7,53	7,32	3 %	1 %
Métaux et minéraux	6,94	6,90	1 %	– %	7,23	7,03	3 %	– %
Produits forestiers	8,74	8,77	– %	(1 %)	8,98	8,68	3 %	1 %
Charbon	4,62	4,67	(1 %)	(1 %)	4,64	4,66	– %	(2 %)
Produits céréaliers et engrais	5,32	5,21	2 %	2 %	5,30	5,11	4 %	2 %
Intermodal	7,52	7,48	1 %	– %	7,42	7,48	(1 %)	(1 %)
Véhicules automobiles	27,96	27,86	– %	– %	27,87	28,94	(4 %)	(6 %)
<b>Total – Produits marchandises/TMC</b>	<b>6,98</b>	<b>6,94</b>	<b>1 %</b>	<b>– %</b>	<b>7,01</b>	<b>6,93</b>	<b>1 %</b>	<b>– %</b>
<b>Wagons complets (en milliers)<sup>3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	162	158	3 %	3 %	479	485	(1 %)	(1 %)
Métaux et minéraux	225	243	(7 %)	(7 %)	677	730	(7 %)	(7 %)
Produits forestiers	68	73	(7 %)	(7 %)	212	228	(7 %)	(7 %)
Charbon	122	116	5 %	5 %	355	343	3 %	3 %
Produits céréaliers et engrais	163	163	– %	– %	518	496	4 %	4 %
Intermodal	576	501	15 %	15 %	1 695	1 625	4 %	4 %
Véhicules automobiles	52	50	4 %	4 %	159	159	– %	– %
<b>Total – Wagons complets</b>	<b>1 368</b>	<b>1 304</b>	<b>5 %</b>	<b>5 %</b>	<b>4 095</b>	<b>4 066</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>
<b>Produits marchandises/wagon complet (en dollars)<sup>2)3)</sup></b>								
Produits pétroliers et chimiques	5 272	5 310	(1 %)	(1 %)	5 380	5 249	2 %	1 %
Métaux et minéraux	2 120	2 066	3 %	2 %	2 210	2 137	3 %	1 %
Produits forestiers	6 632	6 397	4 %	3 %	6 632	6 412	3 %	1 %
Charbon	1 943	1 974	(2 %)	(2 %)	2 042	2 015	1 %	– %
Produits céréaliers et engrais	4 755	4 822	(1 %)	(2 %)	4 942	4 806	3 %	1 %
Intermodal	1 701	1 760	(3 %)	(4 %)	1 727	1 773	(3 %)	(3 %)
Véhicules automobiles	4 173	4 340	(4 %)	(4 %)	4 258	4 327	(2 %)	(3 %)
<b>Total – Produits marchandises/wagon complet</b>	<b>2 917</b>	<b>3 008</b>	<b>(3 %)</b>	<b>(3 %)</b>	<b>3 021</b>	<b>3 003</b>	<b>1 %</b>	<b>(1 %)</b>

- 1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section d'information supplémentaire intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante* pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 2) Ces montants sont exprimés en dollars canadiens.
- 3) Les statistiques d'exploitation et les mesures d'exploitation clés connexes sont non auditées et sont établies à partir des données estimées alors connues, et elles peuvent être modifiées lorsque de l'information plus complète devient disponible.

## MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Dans la présente section d'information supplémentaire, la « Compagnie » ou le « CN » désignent la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. À moins d'indication contraire, les données financières contenues dans la présente section sont exprimées en dollars canadiens.

Le CN présente ses résultats financiers selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis. La Compagnie utilise également des mesures de calcul non conformes aux PCGR, qui ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, les flux de trésorerie disponibles, la devise constante et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAlIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR peuvent ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

### Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, le bénéfice net de la Compagnie s'est établi à 1 139 M\$, ou 1,83 \$ par action après dilution, et à 3 472 M\$, ou 5,54 \$ par action après dilution, respectivement. Il n'y a pas eu de rajustement au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2025.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 085 M\$, ou 1,72 \$ par action après dilution, et à 3 360 M\$, ou 5,28 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2024 excluent une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants.

## MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Rajustements :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	78
Incidence fiscale des rajustements <sup>1)</sup>	–	–	–	(20)
<b>Total des rajustements</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>58 \$</b>
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>3 472 \$</b>	<b>3 3360 \$</b>
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,19 \$
Incidence des rajustements, par action	–	–	–	0,09
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,83 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>5,54 \$</b>	<b>5,28 \$</b>

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents.

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

En millions, sauf les pourcentages	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice d'exploitation	1 606 \$	1 515 \$	4 854 \$	4 619 \$
Rajustement :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	78
<b>Total du rajustement</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>	<b>78 \$</b>
<b>Bénéfice d'exploitation rajusté</b>	<b>1 606 \$</b>	<b>1 515 \$</b>	<b>4 854 \$</b>	<b>4 697 \$</b>
Charges d'exploitation	2 559 \$	2 595 \$	7 986 \$	8 069 \$
Total du rajustement	–	–	–	(78)
<b>Charges d'exploitation rajustées</b>	<b>2 559 \$</b>	<b>2 595 \$</b>	<b>7 986 \$</b>	<b>7 991 \$</b>
Ratio d'exploitation	61,4 %	63,1 %	62,2 %	63,6 %
Incidence du rajustement	– %	– %	– %	(0,6 %)
<b>Ratio d'exploitation rajusté</b>	<b>61,4 %</b>	<b>63,1 %</b>	<b>62,2 %</b>	<b>63,0 %</b>

## MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

### Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, ajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 913 \$	1 774 \$	4 822 \$	4 704 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 120)	(1 190)	(2 481)	(2 644)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>793 \$</b>	<b>584 \$</b>	<b>2 341 \$</b>	<b>2 060 \$</b>

## MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

### Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,378 \$ et à 1,399 par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et à 1,364 \$ et à 1,360 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, respectivement. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 aurait été moins élevé de 1 M\$ (néant \$ par action après dilution) et moins élevé de 45 M\$ (0,07 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre				
	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
<b>Produits d'exploitation</b>								
Produits pétroliers et chimiques	854 \$	(4) \$	839 \$	1 %	2 577 \$	(43) \$	2 546 \$	– %
Métaux et minéraux	477	(3)	502	(6 %)	1 496	(34)	1 560	(6 %)
Produits forestiers	451	(3)	467	(4 %)	1 406	(31)	1 462	(6 %)
Charbon	237	(1)	229	3 %	725	(7)	691	4 %
Produits céréaliers et engrains	775	(3)	786	(2 %)	2 560	(36)	2 384	6 %
Intermodal	980	(3)	882	11 %	2 928	(19)	2 881	1 %
Véhicules automobiles	217	(1)	217	– %	677	(13)	688	(3 %)
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 991</b>	<b>(18)</b>	<b>3 922</b>	<b>1 %</b>	<b>12 369</b>	<b>(183)</b>	<b>12 212</b>	<b>– %</b>
Autres produits d'exploitation	174	(1)	188	(8 %)	471	(7)	476	(3 %)
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>4 165</b>	<b>(19)</b>	<b>4 110</b>	<b>1 %</b>	<b>12 840</b>	<b>(190)</b>	<b>12 688</b>	<b>– %</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	815	(3)	795	(2 %)	2 597	(28)	2 539	(1 %)
Services acquis et matières	562	(3)	566	1 %	1 715	(14)	1 715	1 %
Carburant	418	(4)	519	20 %	1 349	(38)	1 579	17 %
Amortissement	500	(2)	475	(5 %)	1 482	(17)	1 403	(4 %)
Location de matériel	103	(1)	93	(10 %)	326	(8)	294	(8 %)
Autres	161	(3)	147	(7 %)	517	(12)	461	(10 %)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	78	100 %
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 559</b>	<b>(16)</b>	<b>2 595</b>	<b>2 %</b>	<b>7 986</b>	<b>(117)</b>	<b>8 069</b>	<b>2 %</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 606</b>	<b>(3)</b>	<b>1 515</b>	<b>6 %</b>	<b>4 854</b>	<b>(73)</b>	<b>4 619</b>	<b>4 %</b>
Intérêts débiteurs	(227)	1	(230)	2 %	(679)	14	(660)	(1 %)
Autres éléments du produit net des prestations	125	–	114	10 %	376	–	341	10 %
Autres produits	3	–	10	(70 %)	44	(1)	44	(2 %)
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 507</b>	<b>(2)</b>	<b>1 409</b>	<b>7 %</b>	<b>4 595</b>	<b>(60)</b>	<b>4 344</b>	<b>4 %</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	(368)	1	(324)	(13 %)	(1 123)	15	(1 042)	(6 %)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>5 %</b>	<b>3 472 \$</b>	<b>(45) \$</b>	<b>3 302 \$</b>	<b>4 %</b>
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>1,83 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>5,54 \$</b>	<b>(0,07) \$</b>	<b>5,19 \$</b>	<b>5 %</b>

## MESURES DE CALCUL NON CONFORMES AUX PCGR – NON AUDITÉES

### Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières, qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2025 et 2024 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

<i>En millions, à moins d'indication contraire</i>	<i>Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre</i>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Capitaux empruntés<sup>1)</sup></b>		<b>21 120 \$</b>	<b>20 698 \$</b>
<b>Rajustements :</b>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an <sup>2)</sup>	452	363	
Régimes de retraite en déficit <sup>3)</sup>	341	356	
<b>Capitaux empruntés rajustés</b>	<b>21 913 \$</b>	<b>21 417 \$</b>	
Bénéfice net	4 618 \$	5 432 \$	
Intérêts débiteurs	910	859	
Charge d'impôts sur les bénéfices	1 485	784	
Amortissement	1 971	1 866	
Coût des contrats de location-exploitation <sup>4)</sup>	159	153	
Autres éléments du produit net des prestations	(489)	(460)	
Autres produits	(42)	(178)	
<b>Rajustement :</b>			
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente <sup>5)</sup>	—	78	
<b>BAIIA rajusté</b>	<b>8 612 \$</b>	<b>8 534 \$</b>	
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)</b>	<b>2,54</b>	<b>2,51</b>	

1) Représente le total de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et de la dette à long terme tels que présentés dans les Bilans consolidés.

2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à la perte de 78 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente, comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, Actifs détenus en vue de la vente, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## Table des matières

États consolidés des résultats – non audités	12
États consolidés du bénéfice global – non audités	12
Bilans consolidés – non audités	13
États consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires – non audités	14
États consolidés des flux de trésorerie – non audités	16
 NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS	
Note 1 – Mode de présentation	17
Note 2 – Recommandations comptables récentes	17
Note 3 – Acquisition	19
Note 4 – Actifs détenus en vue de la vente	19
Note 5 – Produits d'exploitation	20
Note 6 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	21
Note 7 – Bénéfice par action	21
Note 8 – Activités de financement	22
Note 9 – Régimes de rémunération à base d'actions	24
Note 10 – Autre perte globale cumulée	26
Note 11 – Engagements et éventualités d'importance	28
Note 12 – Instruments financiers	29
Note 13 – Information sectorielle	32

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS – NON AUDITÉS

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>En millions, sauf les données par action</i>				
<b>Produits d'exploitation (Note 5)</b>	<b>4 165 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>12 840 \$</b>	<b>12 688 \$</b>
Charges d'exploitation				
Main-d'œuvre et avantages sociaux	815	795	2 597	2 539
Services acquis et matières	562	566	1 715	1 715
Carburant	418	519	1 349	1 579
Amortissement	500	475	1 482	1 403
Location de matériel	103	93	326	294
Autres	161	147	517	461
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 4)	—	—	—	78
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 559</b>	<b>2 595</b>	<b>7 986</b>	<b>8 069</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 606</b>	<b>1 515</b>	<b>4 854</b>	<b>4 619</b>
Intérêts débiteurs	(227)	(230)	(679)	(660)
Autres éléments du produit net des prestations (Note 6)	125	114	376	341
Autres produits	3	10	44	44
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 507</b>	<b>1 409</b>	<b>4 595</b>	<b>4 344</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	(368)	(324)	(1 123)	(1 042)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>3 472 \$</b>	<b>3 302 \$</b>
Bénéfice par action (Note 7)				
De base	1,83 \$	1,72 \$	5,55 \$	5,20 \$
Dilué	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,19 \$
Nombre moyen pondéré d'actions (Note 7)				
En circulation	621,9	629,6	625,7	635,1
Dilué	622,4	630,5	626,2	636,2
Dividendes déclarés par action	0,8875 \$	0,8450 \$	2,6625 \$	2,5350 \$

Voir les notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU BÉNÉFICE GLOBAL – NON AUDITÉS

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>En millions</i>				
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Autre bénéfice (perte) global(e) (Note 10)				
Gain (perte) net(te) sur la conversion des devises	137	(53)	(208)	95
Variation nette des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite (Note 6)	13	12	36	39
Instruments dérivés (Note 12)	(3)	(16)	—	(19)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e) avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>147</b>	<b>(57)</b>	<b>(172)</b>	<b>115</b>
Recouvrement (charge) d'impôts sur les bénéfices	31	(17)	(59)	26
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>178</b>	<b>(74)</b>	<b>(231)</b>	<b>141</b>
<b>Bénéfice global</b>	<b>1 317 \$</b>	<b>1 011 \$</b>	<b>3 241 \$</b>	<b>3 443 \$</b>

Voir les notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

## BILANS CONSOLIDÉS – NON AUDITÉS

		30 septembre	31 décembre
En millions	Au	2025	2024
<b>Actif</b>			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	214	\$ 389	\$ 389
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions	12	12	12
Débiteurs	1 246	1 164	1 164
Matières et fournitures	780	720	720
Autres actifs à court terme	260	334	334
<b>Total – Actif à court terme</b>	<b>2 512</b>	2 619	2 619
Immobilisations	48 668	47 960	47 960
Actifs au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation	461	485	485
Actif relatif aux régimes de retraite	4 882	4 541	4 541
Actifs d'impôt différé	631	689	689
Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres	500	773	773
<b>Total – Actif</b>	<b>57 654</b>	\$ 57 067	\$ 57 067
<b>Passif et avoir des actionnaires</b>			
Passif à court terme			
Créditeurs et autres	2 607	\$ 2 810	\$ 2 810
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	1 566	1 166	1 166
<b>Total – Passif à court terme</b>	<b>4 173</b>	3 976	3 976
Passifs d'impôt différé	11 040	10 874	10 874
Autres passifs et crédits différés	805	612	612
Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	470	483	483
Dette à long terme	19 554	19 728	19 728
Passifs liés aux contrats de location-exploitation	339	343	343
<b>Total – Passif</b>	<b>36 381</b>	36 016	36 016
Avoir des actionnaires			
Actions ordinaires	3 468	3 474	3 474
Actions ordinaires dans les Fiducies d'actions	(137)	(129)	(129)
Surplus d'apport	404	372	372
Autre perte globale cumulée (Note 10)	(1 251)	(1 020)	(1 020)
Bénéfices non répartis	18 789	18 354	18 354
<b>Total – Avoir des actionnaires</b>	<b>21 273</b>	21 051	21 051
<b>Total – Passif et avoir des actionnaires</b>	<b>57 654</b>	\$ 57 067	\$ 57 067

Voir les notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

En millions	Nombre d'actions ordinaires			Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires					
Solde au 30 juin 2025	625,4	0,9	3 510 \$	(134) \$	389 \$	(1 429) \$	19 200 \$	21 536 \$
Bénéfice net							1 139	1 139
Options d'achat d'actions levées	0,1		2		–			2
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		8	(9)		(2)	(3)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					24		(1)	23
Rachat d'actions ordinaires (Note 8)	(7,7)		(44)				(997)	(1 041)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(11)				(11)
Autre bénéfice global (Note 10)						178		178
Dividendes							(550)	(550)
<b>Solde au 30 septembre 2025</b>	<b>617,7</b>	<b>1,0</b>	<b>3 468 \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>404 \$</b>	<b>(1 251) \$</b>	<b>18 789 \$</b>	<b>21 273 \$</b>

En millions	Nombre d'actions ordinaires			Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions	Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires					
Solde au 31 décembre 2024	627,9	0,9	3 474 \$	(129) \$	372 \$	(1 020) \$	18 354 \$	21 051 \$
Bénéfice net							3 472	3 472
Options d'achat d'actions levées	0,4		53		(7)			46
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,1	(0,1)		24	(54)		19	(11)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					93		(4)	89
Rachat d'actions ordinaires (Note 8)	(10,5)		(59)				(1 389)	(1 448)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,2)	0,2		(32)				(32)
Autre perte globale (Note 10)						(231)		(231)
Dividendes							(1 663)	(1 663)
<b>Solde au 30 septembre 2025</b>	<b>617,7</b>	<b>1,0</b>	<b>3 468 \$</b>	<b>(137) \$</b>	<b>404 \$</b>	<b>(1 251) \$</b>	<b>18 789 \$</b>	<b>21 273 \$</b>

Voir les notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE L'ÉVOLUTION DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES – NON AUDITÉS

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires	Fiducies d'actions				
Solde au 30 juin 2024	631,3	0,9	3 484 \$	(129) \$	364 \$	(2 064) \$	17 749 \$	19 404 \$
Bénéfice net							1 085	1 085
Options d'achat d'actions levées	0,1		7		(1)			6
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	–	–		8	(9)		(1)	(2)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					6		(1)	5
Rachat d'actions ordinaires (Note 8)	(2,5)		(14)				(413)	(427)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,1)	0,1		(7)				(7)
Autre perte globale (Note 10)						(74)		(74)
Dividendes							(532)	(532)
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>628,8</b>	<b>1,0</b>	<b>3 477 \$</b>	<b>(128) \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>(2 138) \$</b>	<b>17 887 \$</b>	<b>19 458 \$</b>

En millions	Nombre d'actions ordinaires		Actions ordinaires détenues dans les Fiducies d'actions		Surplus d'apport	Autre perte globale cumulée	Bénéfices non répartis	Total – Avoir des actionnaires
	En circulation	Fiducies d'actions	Actions ordinaires	Fiducies d'actions				
Solde au 31 décembre 2023	642,7	1,1	3 512 \$	(144) \$	373 \$	(2 279) \$	18 655 \$	20 117 \$
Bénéfice net							3 302	3 302
Options d'achat d'actions levées	0,4		44		(6)			38
Règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	0,4	(0,4)		58	(73)		(42)	(57)
Charge liée à la rémunération à base d'actions et autres					66		(2)	64
Rachat d'actions ordinaires (Note 8)	(14,4)		(79)				(2 419)	(2 498)
Achats d'actions par les Fiducies d'actions	(0,3)	0,3		(42)				(42)
Autre bénéfice global (Note 10)						141		141
Dividendes							(1 607)	(1 607)
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>628,8</b>	<b>1,0</b>	<b>3 477 \$</b>	<b>(128) \$</b>	<b>360 \$</b>	<b>(2 138) \$</b>	<b>17 887 \$</b>	<b>19 458 \$</b>

Voir les Notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE – NON AUDITÉS

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<b>Activités d'exploitation</b>				
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Rajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation :				
Amortissement	500	475	1 482	1 403
Produit et capitalisation des régimes de retraite	(101)	(95)	(305)	(288)
Impôts reportés	92	152	190	307
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente (Note 4)	—	—	—	78
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :				
Débiteurs	(83)	(5)	(40)	73
Matières et fournitures	43	59	(67)	(23)
Créditeurs et autres	233	1	71	(288)
Autres actifs à court terme	12	70	(113)	(23)
Autres activités d'exploitation, nettes	78	32	132	163
<b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>	<b>1 913</b>	<b>1 774</b>	<b>4 822</b>	<b>4 704</b>
<b>Activités d'investissement</b>				
Acquisitions d'immobilisations	(1 105)	(1 176)	(2 429)	(2 605)
Autres activités d'investissement, nettes	(15)	(14)	(52)	(39)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement</b>	<b>(1 120)</b>	<b>(1 190)</b>	<b>(2 481)</b>	<b>(2 644)</b>
<b>Activités de financement</b>				
Émission de dette (Note 8)	—	1 011	995	3 117
Remboursement de dette	(371)	(17)	(420)	(528)
Variation nette du papier commercial (Note 8)	719	(675)	26	(756)
Règlement des contrats de change à terme sur la dette	33	(15)	17	(2)
Émission d'actions ordinaires découlant de la levée d'options d'achat d'actions	2	6	46	38
Impôts retenus versés sur le règlement net d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres (Note 9)	(2)	(1)	(7)	(52)
Rachat d'actions ordinaires	(1 028)	(438)	(1 472)	(2 450)
Achat d'actions ordinaires pour le règlement d'octrois donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres	(1)	(1)	(4)	(5)
Achat d'actions ordinaires par les Fiducies d'actions	(11)	(7)	(32)	(42)
Dividendes versés	(550)	(532)	(1 663)	(1 607)
<b>Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement</b>	<b>(1 209)</b>	<b>(669)</b>	<b>(2 514)</b>	<b>(2 287)</b>
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	2	(1)	(2)	1
<b>Diminution nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</b>	<b>(414)</b>	<b>(86)</b>	<b>(175)</b>	<b>(226)</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	640	784	401	924
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	214 \$	273 \$	214 \$	273 \$
Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période	12	425	12	425
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie				
Intérêts versés	(279) \$	(265) \$	(763) \$	(716) \$
Impôts sur les bénéfices versés	(231) \$	(262) \$	(708) \$	(933) \$

Voir les notes afférentes aux États financiers consolidés intermédiaires.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## 1 – Mode de présentation

Dans les présentes notes, la « Compagnie », ou le « CN », désigne la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et ses filiales en propriété exclusive. Les États financiers consolidés intermédiaires non audités ci-joints (« États financiers consolidés intermédiaires »), exprimés en dollars canadiens, ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis pour les états financiers intermédiaires. Par conséquent, ils ne contiennent pas toute l'information exigée selon les PCGR pour les états financiers complets. De l'avis de la direction, tous les rajustements (constitués de montants courus normaux récurrents) jugés nécessaires pour une présentation fidèle ont été inclus. Les résultats d'exploitation intermédiaires ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être prévus pour l'ensemble de l'exercice.

Ces États financiers consolidés intermédiaires ont été préparés selon des conventions comptables conformes à celles qui ont été utilisées pour dresser les États financiers consolidés annuels de 2024 du CN et devraient être lus conjointement avec ces états financiers et les Notes afférentes.

## 2 – Recommandations comptables récentes

Les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous, qui ont été publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2024 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

### **ASU 2025-06 – *Intangibles – Goodwill and Other Internal-Use Software (Subtopic 350-40)***

Cette norme ASU modernise la comptabilisation des logiciels à usage interne en supprimant les références aux étapes normatives et séquentielles du développement des logiciels. Selon les principales dispositions, la capitalisation commence lorsque la direction autorise le projet de logiciel et s'engage à le financer, et qu'il est probable que le projet sera mené à terme et utilisé conformément à l'usage prévu. La norme présente également des exigences accrues en matière d'informations à fournir, harmonisant la présentation des logiciels à usage interne avec celle des immobilisations corporelles. Elle regroupe en outre les lignes directrices relatives au développement de sites Web en les intégrant au cadre applicable aux logiciels à usage interne.

Les modifications prévues par cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2027, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être adoptées soit de manière prospective, soit de manière rétrospective, soit en utilisant une approche de transition modifiée basée sur l'état d'avancement du projet et la capitalisation antérieure.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

### **ASU 2025-05 – *Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses for Accounts Receivable and Contract Assets***

Cette norme présente une mesure de simplification pratique facultative visant à faciliter l'estimation des pertes de crédit attendues sur les comptes clients courants et sur les actifs sur contrat courants provenant des opérations de revenus. Lorsque cette option est retenue, l'entité peut supposer que les conditions existantes à la date du bilan demeureront inchangées pendant la durée de vie restante des actifs pour élaborer ses prévisions raisonnables et étayées. Les entités doivent néanmoins ajuster les données historiques de pertes afin de refléter les conditions actuelles, mais ne sont pas tenues d'intégrer des prévisions macroéconomiques prospectives pour les actifs visés.

Les modifications prévues par cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2025, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être adoptées de manière prospective aux États financiers consolidés.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés et détermine si elle doit adopter la mesure de simplification.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

### ASU 2024-03 – *Disaggregation of Income Statement Expenses (Subtopic 220-40)*

Cette norme ASU a pour but de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les charges d'une entité et d'améliorer leur capacité à évaluer la performance, à prévoir les charges et à évaluer le potentiel de flux de trésorerie futurs de l'entité. La norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur les charges de l'état des résultats et exige que les entités commerciales du secteur public subdivisent et présentent, sous forme de tableau dans les notes aux états financiers, les catégories spécifiques de charges contenues dans certains postes de charges de l'état des résultats; qu'elles intègrent certains montants qui devaient déjà être présentés en vertu des PCGR actuels dans les nouvelles exigences de subdivision; et qu'elles fournissent des descriptions qualitatives des montants restants qui n'ont pas été subdivisés de façon distincte. En outre, la norme ASU exige que les entités commerciales du secteur public indiquent le montant total des coûts de vente et, pour les périodes de déclaration annuelles, la définition de ces coûts de vente selon l'entité. Cette norme ne modifie ni ne supprime les exigences actuelles en matière d'information à fournir sur les postes de charges des États consolidés des résultats.

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2026 et aux périodes de déclaration intermédiaires commençant après le 15 décembre 2027. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être appliquées soit de façon prospective aux États financiers consolidés publiés pour les périodes de déclarations ultérieures à la date d'entrée en vigueur, soit de façon rétrospective à une ou à toutes les périodes antérieures présentées dans les États financiers consolidés.

La Compagnie évalue les effets que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

### ASU 2023-09 – *Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosures*

La norme ASU modifie les règles relatives à l'information à fournir sur l'impôt sur le revenu en modifiant ou en éliminant certaines obligations de divulgation existantes, et en établissant de nouvelles. Les modifications répondent aux demandes des investisseurs qui souhaitent plus de transparence sur l'impôt sur le revenu, y compris les renseignements relatifs au territoire, en mettant en place des catégories cohérentes et une meilleure ventilation de l'information. Les deux principales modifications de la norme ASU portent sur le rapprochement des taux d'impôt et la divulgation de l'information annuelle sur l'impôt sur le revenu versé.

Les postes de rapprochement présentés dans le rapprochement des taux d'impôt seront exprimés en montants et en pourcentages, et seront ventilés dans des catégories spécifiques, certains postes étant également ventilés par nature et/ou par territoire, sur la base d'un seuil de 5 % des impôts fédéraux domestiques. L'impôt sur le revenu payé sera ventilé entre les instances fiscales fédérales, provinciales/territoriales et étrangères, en utilisant un seuil de 5 % du total de l'impôt sur le revenu payé, déduction faite des remboursements reçus.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2024. L'adoption de la norme ASU aura une incidence sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés annuels de la Compagnie. La Compagnie adoptera la norme ASU au quatrième trimestre de 2025 et intégrera les modifications requises en matière de divulgation de l'information annuelle de manière prospective, y compris la ventilation des postes de rapprochement des taux et les paiements d'impôts sur les bénéfices par catégories, nature ou territoire, comme décrit ci-dessus.

D'autres normes ASU, récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 septembre 2025, ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

### 3 – Acquisition

Le 14 janvier 2025, le *Surface Transportation Board* (STB) a rendu une décision définitive approuvant la demande du CN visant à prendre le contrôle de l'*Iowa Northern Railway Company* (IANR), sous réserve de certaines conditions. La Compagnie a pris le contrôle de l'IANR le 1<sup>er</sup> mars 2025 (date de prise de contrôle) et a commencé à consolider l'IANR à cette date, comptabilisant l'acquisition comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes. La Compagnie a décomptabilisé son investissement antérieur dans l'IANR selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation de 320 M\$ au 1<sup>er</sup> mars 2025 et l'a réévalué à sa juste valeur de 344 M\$ à la date de prise de contrôle, ce qui a donné lieu à un gain net de réévaluation de 24 M\$, comptabilisé au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats. La juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR a été déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les meilleures estimations de la Compagnie quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, aux taux de croissance et aux multiples de valeur terminale.

Le Bilan consolidé de la Compagnie comprend les actifs et les passifs de l'IANR à la date de prise de contrôle et, depuis cette date, les résultats d'exploitation de l'IANR sont inclus aux résultats d'exploitation de la Compagnie. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative aux périodes antérieures à la date de prise de contrôle, car le montant de l'acquisition n'était pas important.

Le tableau suivant présente un résumé de la répartition préliminaire du prix d'achat avec la juste valeur au moment de la date de prise de contrôle de la participation précédemment détenue dans l'IANR, ainsi que les montants comptabilisés pour les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge au moment de la date de prise de contrôle :

(en millions)	1 <sup>er</sup> mars 2025
Contrepartie	
Juste valeur de l'investissement précédemment détenu selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation <sup>1)</sup>	344 \$
Montants constatés au titre des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge <sup>(1)</sup>	
Actifs à court terme	10 \$
Immobilisations	425
Autres actifs à long terme	12
Passifs à court terme	(20)
Passifs d'impôts différés	(93)
Autres passifs à long terme	(23)
<b>Total des actifs nets identifiables<sup>2)</sup></b>	<b>311 \$</b>
<b>Écart d'acquisition<sup>3)</sup></b>	<b>33 \$</b>

- 1) La juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR et la répartition du prix d'achat associée qui ont été établies par la Compagnie sont préliminaires, compte tenu de l'information dont dispose la Compagnie à ce jour, et pourraient changer au cours de la période d'évaluation, qui peut aller jusqu'à un an après la date de prise de contrôle.
- 2) Comprend les actifs et les passifs liés au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation. Il n'y avait pas d'actifs incorporels identifiables.
- 3) L'écart d'acquisition lié au regroupement d'entreprises est principalement attribuable à la plus-value que représente l'exploitation d'une entreprise bien établie. L'écart d'acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les justes valeurs préliminaires des immobilisations ont été calculées à l'aide de techniques d'évaluation, notamment l'approche par le marché et l'approche par le coût. Les principales hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur préliminaire des immobilisations étaient principalement associées à une sélection d'actifs comparables et à l'inflation.

### 4 – Actifs détenus en vue de la vente

Le 8 mai 2024, le CN a conclu une entente visant à transférer la propriété, ainsi que les risques et obligations connexes, d'un pont routier, ferroviaire et piétonnier connu sous le nom du pont de Québec, situé au Québec (Canada) au gouvernement du Canada pour un montant symbolique. À ce moment-là, le CN respectait les critères de classification des actifs de voie et de chemin de roulement en tant qu'actifs détenus en vue de la vente, et a donc comptabilisé une perte de 78 M\$ (58 M\$ après impôts) afin de rajuster la valeur comptable au prix de vente symbolique. Le 12 novembre 2024, la transaction a été finalisée et la différence entre la valeur comptable et la valeur estimée était négligeable. Le CN avait également reconnu un actif au titre de droits d'utilisation liés aux contrats de location-exploitation et un passif connexe de 124 M\$ pour les droits d'occupation et d'exploitation nécessaires sur la partie du pont où se trouve l'infrastructure ferroviaire et paiera les frais d'occupation pendant une durée qui comprend également une période non résiliable.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## 5 – Produits d'exploitation

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Produits marchandises				
Produits pétroliers et chimiques	854 \$	839 \$	2 577 \$	2 546 \$
Métaux et minéraux	477	502	1 496	1 560
Produits forestiers	451	467	1 406	1 462
Charbon	237	229	725	691
Produits céréaliers et engrais	775	786	2 560	2 384
Intermodal	980	882	2 928	2 881
Véhicules automobiles	217	217	677	688
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 991</b>	<b>3 922</b>	<b>12 369</b>	<b>12 212</b>
Autres produits d'exploitation	174	188	471	476
<b>Total – Produits d'exploitation<sup>1)</sup></b>	<b>4 165 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>12 840 \$</b>	<b>12 688 \$</b>

### Produits d'exploitation par zone géographique

Canada	2 887 \$	2 825 \$	8 946 \$	8 832 \$
États-Unis	1 278	1 285	3 894	3 856
<b>Total – Produits d'exploitation<sup>1)</sup></b>	<b>4 165 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>12 840 \$</b>	<b>12 688 \$</b>

1) Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des obligations de prestation restantes liées aux marchandises en transit, pour lesquelles des produits d'exploitation de 96 M\$ (80 M\$ au 30 septembre 2024) devraient être constatés à la prochaine période trimestrielle.

### Passifs sur contrat

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Solde d'ouverture	317 \$	104 \$	191 \$	95 \$
Produits d'exploitation comptabilisés inclus dans le solde d'ouverture	(9)	(7)	(13)	(14)
Augmentation due à une contrepartie reçue, déduction faite des produits d'exploitation comptabilisés	76	56	206	72
<b>Solde de clôture</b>	<b>384 \$</b>	<b>153 \$</b>	<b>384 \$</b>	<b>153 \$</b>
<b>Tranche à court terme – Solde de clôture</b>	<b>8 \$</b>	<b>6 \$</b>	<b>8 \$</b>	<b>6 \$</b>

## 6 – Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite

La Compagnie offre divers régimes de retraite en vertu desquels presque tous les membres de son personnel ont droit, à l'âge de la retraite, à des prestations généralement fondées sur la rémunération et les années de service et/ou les cotisations. D'autres informations relatives aux régimes de retraite sont présentées à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférentes aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite		Régimes de retraite		Avantages complémentaires de retraite	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Coût des prestations au titre des services rendus	21 \$	23 \$	1 \$	1 \$	63 \$	69 \$	1 \$	1 \$
Autres éléments du produit net des prestations :								
Intérêts débiteurs	150	168	2	2	453	502	5	5
Rendement prévu sur l'actif des régimes	(290)	(296)	—	—	(870)	(887)	—	—
Amortissement du crédit des prestations au titre des services passés	—	—	(1)	(2)	—	—	(3)	(3)
Amortissement de la perte actuarielle nette (du gain actuariel net)	15	16	(1)	(2)	43	47	(4)	(5)
<b>Total – Autres éléments du produit net des prestations</b>	<b>(125)</b>	<b>(112)</b>	<b>—</b>	<b>(2)</b>	<b>(374)</b>	<b>(338)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>
<b>Produit net des prestations<sup>1)</sup></b>	<b>(104) \$</b>	<b>(89) \$</b>	<b>1 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(311) \$</b>	<b>(269) \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>(2) \$</b>

1) Aux deuxièmes trimestres de 2025 et 2024, la Compagnie a révisé son estimation du coût produit net des prestations au titre des régimes de retraite pour l'ensemble de l'exercice afin de tenir compte des mises à jour des données démographiques des régimes, et les incidences étaient négligeables.

## Cotisations au régime de retraite

Les cotisations versées à tous les régimes au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024 s'élevaient à 57 M\$ et à 51 M\$, respectivement. Au cours du premier trimestre de 2025, l'un des régimes de retraite à cotisations déterminées du CN a été fusionné avec le Régime de retraite du CN, mais ceci n'a pas entraîné la réévaluation de la situation de capitalisation de ce régime. Selon les résultats des évaluations actuarielles de la Compagnie à des fins de capitalisation au 31 décembre 2024, le Régime de retraite du CN est resté entièrement capitalisé à un niveau tel que la Compagnie n'est toujours pas autorisée à verser de cotisations au volet à prestations déterminées de ce régime. Par conséquent, des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ devraient être faites en 2025 au titre de tous ses régimes de retraite, sauf au volet à prestations déterminées du Régime de retraite du CN.

## 7 – Bénéfice par action

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	621,9	629,6	625,7	635,1
Effet dilutif de la rémunération à base d'actions	0,5	0,9	0,5	1,1
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution</b>	<b>622,4</b>	<b>630,5</b>	<b>626,2</b>	<b>636,2</b>
Bénéfice de base par action	1,83 \$	1,72 \$	5,55 \$	5,20 \$
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,19 \$
Unités non incluses dans le calcul, car leur inclusion n'aurait pas eu un effet dilutif				
Options d'achat d'actions	2,5	1,4	2,1	1,2
Unités d'actions liées au rendement	0,7	0,6	0,7	0,3

## 8 – Activités de financement

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de financement disponibles de la Compagnie, voir la *Note 15, Dette*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie. Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements suivants ont eu lieu :

### Billets et débentures

Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2025, la Compagnie a émis et remboursé les éléments suivants :

- le 22 septembre 2025, remboursement de 350 M\$ de billets à 2,80 % échéant en 2025; et
- le 10 juin 2025, émission sur les marchés canadiens de 500 M\$ de billets à 3,50 % échéant en 2030 et de 500 M\$ de billets à 4,20 % échéant en 2035, pour un produit net total de 995 M\$.

Au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2024, la Compagnie a émis l'élément suivant :

- le 18 septembre 2024, émission sur les marchés financiers américains de 750 M\$ US (1 020 M\$) de billets à 4,38 % échéant en 2034, pour un produit net total de 1 011 M\$; et
- le 2 mai 2024, émission sur les marchés canadiens de 700 M\$ de billets à 4,60 % échéant en 2029 et de 550 M\$ de billets à 5,10 % échéant en 2054, pour un produit net total de 1 242 M\$.

### Facilités de crédit renouvelables

Le 28 mars 2025, les ententes de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ont été modifiées afin de prolonger leur durée respective d'une année supplémentaire. La facilité de crédit non garantie de 2,5 G\$ est composée de deux tranches de 1,25 G\$ qui arrivent maintenant à échéance les 31 mars 2028 et 31 mars 2030, respectivement. La facilité de crédit non garantie de 1,0 G\$ arrive maintenant à échéance le 17 mars 2027. Les facilités de crédit renouvelables permettent de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate (SOFR)* et le taux des opérations de pension à un jour (CORRA), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN. Les deux ententes de facilité de crédit renouvelable comportent une clause restrictive financière qui limite le montant de la dette par rapport à la capitalisation totale. Au 30 septembre 2025, la Compagnie est en conformité avec cette clause.

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit renouvelables et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2025.

### Prêts d'équipement

Les emprunts effectués en vertu des facilités de prêt à terme non renouvelables sont octroyés au SOFR ou au taux CORRA, majorés des marges applicables.

Au cours des neuf premiers mois de 2025, la Compagnie a remboursé 66 M\$ sur ses prêts d'équipement. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 1 360 M\$ et à 1 449 M\$, respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 4,21 % et 4,79 %, respectivement.

### Papier commercial

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 557 M\$ US (776 M\$) et à 501 M\$ US (721 M\$), respectivement, aux taux d'intérêt moyens pondérés de 4,31 % et 4,73 %, respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an des Bilans consolidés.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours				
Émission	6 979 \$	5 398 \$	18 236 \$	12 774 \$
Remboursement	(6 260)	(5 519)	(17 986)	(13 327)
<b>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de moins de 90 jours</b>	<b>719 \$</b>	<b>(121) \$</b>	<b>250 \$</b>	<b>(553) \$</b>
Papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus				
Émission	– \$	– \$	– \$	1 472 \$
Remboursement	–	(554)	(224)	(1 675)
<b>Variation nette du papier commercial dont les échéances sont de 90 jours ou plus</b>	<b>– \$</b>	<b>(554) \$</b>	<b>(224) \$</b>	<b>(203) \$</b>
<b>Variation nette du papier commercial</b>	<b>719 \$</b>	<b>(675) \$</b>	<b>26 \$</b>	<b>(756) \$</b>

## Programme de titrisation des débiteurs

Le 28 mars 2025, la Compagnie a prolongé d'un an la durée de son entente, soit jusqu'au 2 février 2027. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs et aucun retrait n'a été effectué au cours des neuf mois terminés le 30 septembre 2025.

## Facilités de lettres de crédit bilatérales

Le 28 mars 2025, la Compagnie a prolongé la durée de ses ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2028.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 322 M\$ (329 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités engagées et de 153 M\$ (142 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités non engagées.

## Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 20,0 millions d'actions ordinaires entre le 4 février 2025 et le 3 février 2026. Au 30 septembre 2025, elle avait racheté 9,9 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 321 M\$ en vertu de son OPR en cours.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie a enregistré une charge à payer de 27 M\$ en vertu de la taxe de deux pour cent sur ses rachats d'actions nets pour les neuf premiers mois de 2025 (51 M\$ au 31 décembre 2024), qui a été comptabilisée en tant que coût direct des rachats d'actions ordinaires et inscrite dans l'Avoir des actionnaires. L'obligation fiscale cumulée pour les rachats nets d'actions de 2024 a été payée au cours du premier trimestre 2025.

La Compagnie a racheté 13,9 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente, y compris 0,6 million d'actions ordinaires au premier trimestre de 2025, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 32,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 31 janvier 2025.

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,7	2,5	10,5	14,4
Prix moyen pondéré par action <sup>1)</sup>	134,77 \$	165,40 \$	137,91 \$	172,96 \$
Montant des rachats <sup>1) 2)</sup>	1 041 \$	427 \$	1 448 \$	2 498 \$

1) Comprend les frais de courtage et l'impôt sur les rachats d'actions.

2) Comprend les règlements des périodes subséquentes.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## 9 – Régimes de rémunération à base d'actions

La Compagnie offre divers régimes de rémunération à base d'actions pour les membres du personnel admissibles. Une description des principaux régimes est fournie à la Note 19, *Régimes de rémunération à base d'actions*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Régime d'unités d'actions <sup>1)</sup>	13 \$	(6) \$	50 \$	26 \$
Régime d'intéressement volontairement différé (RIVD) <sup>2)</sup>	–	–	–	1
Octrois d'options d'achat d'actions	2	3	9	9
Régime d'actionnariat du personnel (RAP)	8	7	23	21
<b>Total – Charge de rémunération à base d'actions</b>	<b>23 \$</b>	<b>4 \$</b>	<b>82 \$</b>	<b>57 \$</b>
Incidence fiscale de la rémunération à base d'actions				
Avantage fiscal constaté dans les résultats	7 \$	1 \$	21 \$	14 \$
Avantage (déficit) fiscal excédentaire net constaté dans les résultats	– \$	– \$	(6) \$	15 \$

- 1) Les unités d'actions liées au rendement (UALR) et les unités d'actions restreintes (UAR) sont octroyées dans le cadre du Régime d'unités d'actions. Les octrois d'UALR-RCI et d'UALR-RTA donnent lieu à un règlement selon le degré d'atteinte d'une condition de performance cible du rendement sur le capital investi (RCI) et le degré d'atteinte d'une condition cible du rendement total des actionnaires (RTA) par rapport au marché, respectivement, tel que défini dans la convention d'octroi sur la période de trois ans du régime. Les octrois d'UAR donnent lieu à un règlement en fonction du maintien de l'emploi tout au long de la période du régime et ne sont pas assujettis à des conditions de marché ou de performance.
- 2) Les unités d'actions différées (UAD) sont octroyées en vertu du Régime d'intéressement volontairement différé.

### Régime d'unités d'actions

	UALR-RCI <sup>1)</sup>		UALR-RTA <sup>2)</sup>		UAR <sup>3)</sup>	
	Unités En millions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités En millions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi	Unités En millions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
		En millions		En millions		En millions
En circulation au 31 décembre 2024	0,4	123,77 \$	0,4	192,33 \$	0,2	157,55 \$
Octroyées <sup>4)</sup>	0,3	143,41 \$	0,1	187,06 \$	0,3	143,89 \$
Réglées <sup>5)</sup>	–	– \$	(0,1)	179,03 \$	–	– \$
Perdues	–	123,45 \$	–	189,14 \$	–	146,44 \$
<b>En circulation au 30 septembre 2025</b>	<b>0,7</b>	<b>131,14 \$</b>	<b>0,4</b>	<b>191,68 \$</b>	<b>0,5</b>	<b>147,87 \$</b>

- 1) La juste valeur de 36 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RCI donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2025 est évaluée en fonction de la valeur selon le cours de clôture des actions de la Compagnie à la date d'octroi. Au 30 septembre 2025, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 16 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,2 ans.
- 2) La juste valeur de 30 M\$ à la date de l'octroi des UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2025 est déterminée au moyen d'un modèle de simulation de Monte Carlo. Au 30 septembre 2025, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 30 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,9 an.
- 3) La juste valeur de 50 M\$ à la date d'octroi des UAR donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2025 est évaluée en fonction de la valeur selon le cours de clôture des actions de la Compagnie à la date d'octroi. Au 30 septembre 2025, la charge totale de la rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 36 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 1,6 an.
- 4) Les unités octroyées en remplacement de dividendes n'ont pas été quantifiées, car elles représentent un montant nominal d'unités.
- 5) Les UALR-RTA donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres octroyés en 2022 ont atteint un facteur d'acquisition selon la performance de 50 %. Au premier trimestre de 2025, ces octrois ont été réglés, déduction faite du versement de 4 M\$ en matière de retenue d'impôt applicable aux participants, sous forme de décaissements d'un nombre nominal d'actions ordinaires des Fiducies d'actions.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## Régime d'intéressement volontairement différé

	UAD <sup>1)</sup>	
	Unités En millions	Moyenne pondérée de la juste valeur à la date de l'octroi
En circulation au 31 décembre 2024	0,3	120,55 \$
Octroyées	—	147,94 \$
Réglées	—	122,68 \$
<b>En circulation au 30 septembre 2025 <sup>2)</sup></b>	<b>0,3</b>	<b>122,26 \$</b>

- 1) La juste valeur de 3 M\$ à la date de l'octroi des UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en 2025 est établie en fonction du cours de l'action de la Compagnie à la date de l'octroi. Au 30 septembre 2025, la valeur intrinsèque globale de toutes les UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres en circulation s'établissait à 39 M\$.
- 2) La juste valeur totale des octrois d'UAD donnant lieu à un règlement en titres de capitaux propres acquis, le nombre d'unités en circulation qui n'étaient pas acquises, la charge de rémunération non constatée, la période de constatation restante, et la retenue d'impôt applicable versée sur le règlement d'octroi des UAD donnant lieu à un règlement n'ont pas été chiffrés, car ils portent sur un nombre nominal d'unités.

## Octrois d'options d'achat d'actions

	Options en circulation	
	Nombre d'options En millions	Moyenne pondérée du prix de levée
En circulation au 31 décembre 2024 <sup>1)</sup>	3,2	142,55 \$
Octroyées <sup>2)</sup>	0,6	143,24 \$
Levées	(0,4)	117,01 \$
Perdues	(0,1)	154,73 \$
<b>En circulation au 30 septembre 2025 <sup>1) 2) 3)</sup></b>	<b>3,3</b>	<b>141,95 \$</b>
<b>Pouvant être levées au 30 septembre 2025 <sup>1) 3)</sup></b>	<b>1,9</b>	<b>134,15 \$</b>

- 1) Les options d'achat d'actions dont le prix de levée est en dollars US ont été converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.
- 2) La juste valeur de 15 M\$ (26,39 \$ par option) à la date de l'octroi des options octroyées en 2025 est établie au moyen du modèle de Black-Scholes. Au 30 septembre 2025, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 23 M\$ et devrait être constatée sur une période moyenne pondérée de 2,5 ans.
- 3) La durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions en circulation était de 6,1 ans et la durée moyenne pondérée jusqu'à l'expiration des options d'achat d'actions pouvant être levées était de 4,8 ans. Au 30 septembre 2025, la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions dans le cours en circulation s'élevait à 17 M\$ et la valeur intrinsèque globale des options d'achat d'actions pouvant être levées s'établissait à 17 M\$.

## Régime d'actionnariat du personnel

	RAP	
	Nombre d'actions En millions	Prix moyen pondéré par action
Cotisations non acquises au 31 décembre 2024	0,2	163,25 \$
Cotisations de la Compagnie	0,2	140,06 \$
Perdues	—	146,72 \$
Acquises <sup>1)</sup>	(0,1)	166,89 \$
<b>Cotisations non acquises au 30 septembre 2025 <sup>2)</sup></b>	<b>0,3</b>	<b>142,75 \$</b>

- 1) Au 30 septembre 2025, la juste valeur totale des unités achetées avec les cotisations de la Compagnie qui ont été acquises en 2025 était de 20 M\$.
- 2) Au 30 septembre 2025, la charge totale de rémunération non constatée liée à tous les octrois en circulation s'établissait à 18 M\$ et devrait être constatée au cours des douze prochains mois.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## 10 – Autre perte globale cumulée

Les tableaux suivants présentent les variations, par élément dans Autre perte globale cumulée, pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024 :

En millions	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Recouvrement (charge)		Total, déduction faite des impôts
				Total avant impôts	d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	
Solde au 30 juin 2025	(128) \$	(1 955) \$	82 \$	(2 001) \$	572 \$	(1 429) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	385			385	–	385
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	(248)			(248)	33	(215)
Instruments dérivés <sup>4)</sup>			33	33	(5)	28
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette <sup>5)</sup>		14		14	(4)	10
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		(1)		(1)	1	–
Amortissement des instruments dérivés <sup>6)</sup>			(36)	(36)	6	(30)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>137</b>	<b>13</b>	<b>(3)</b>	<b>147</b>	<b>31</b>	<b>178</b>
<b>Solde au 30 septembre 2025</b>	<b>9 \$</b>	<b>(1 942) \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>(1 854) \$</b>	<b>603 \$</b>	<b>(1 251) \$</b>

En millions	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Recouvrement (charge)		Total, déduction faite des impôts
				Total avant impôts	d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	
Solde au 31 décembre 2024	217 \$	(1 978) \$	79 \$	(1 682) \$	662 \$	(1 020) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	(586)			(586)	–	(586)
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	378			378	(51)	327
Instruments dérivés <sup>4)</sup>			(31)	(31)	3	(28)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette <sup>5)</sup>		39		39	(9)	30
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		(3)		(3)	1	(2)
Amortissement des instruments dérivés <sup>6)</sup>			31	31	(3)	28
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(208)</b>	<b>36</b>	<b>–</b>	<b>(172)</b>	<b>(59)</b>	<b>(231)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2025</b>	<b>9 \$</b>	<b>(1 942) \$</b>	<b>79 \$</b>	<b>(1 854) \$</b>	<b>603 \$</b>	<b>(1 251) \$</b>

Les notes de bas de page des tableaux figurent à la page suivante.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

En millions	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Recouvrement (charge)		Total, déduction faite des impôts
				Total avant impôts	d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	
Solde au 30 juin 2024	(23) \$	(2 976) \$	96 \$	(2 903) \$	839 \$	(2 064) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	(186)			(186)	–	(186)
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	133			133	(17)	116
Instruments dérivés <sup>4)</sup>		(15)		(15)	4	(11)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette <sup>5)</sup>		14		14	(4)	10
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		(2)		(2)	–	(2)
Amortissement du gain relatif aux blocages de trésorerie		(1)		(1)	–	(1)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>(53)</b>	<b>12</b>	<b>(16)</b>	<b>(57)</b>	<b>(17)</b>	<b>(74)</b>
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>(76) \$</b>	<b>(2 964) \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>(2 960) \$</b>	<b>822 \$</b>	<b>(2 138) \$</b>

En millions	Écarts de conversion des devises	Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite	Instruments dérivés	Recouvrement (charge)		Total, déduction faite des impôts
				Total avant impôts	d'impôts sur les bénéfices <sup>1)</sup>	
Solde au 31 décembre 2023	(171) \$	(3 003) \$	99 \$	(3 075) \$	796 \$	(2 279) \$
Autre bénéfice (perte) global(e) avant les reclassements :						
Conversion de l'investissement net <sup>2)</sup>	332			332	–	332
Conversion de la dette libellée en dollars US <sup>3)</sup>	(237)			(237)	32	(205)
Instruments dérivés <sup>4)</sup>		(15)		(15)	4	(11)
Montants reclassés du poste Autre perte globale cumulée :						
Amortissement de la perte actuarielle nette <sup>5)</sup>		42		42	(11)	31
Amortissement du coût des prestations au titre des services passés		(3)		(3)	–	(3)
Amortissement du gain relatif aux blocages de trésorerie		(4)		(4)	1	(3)
<b>Autre bénéfice (perte) global(e)</b>	<b>95</b>	<b>39</b>	<b>(19)</b>	<b>115</b>	<b>26</b>	<b>141</b>
<b>Solde au 30 septembre 2024</b>	<b>(76) \$</b>	<b>(2 964) \$</b>	<b>80 \$</b>	<b>(2 960) \$</b>	<b>822 \$</b>	<b>(2 138) \$</b>

1) La Compagnie reclasse les effets d'impôt de l'Autre perte globale cumulée à Bénéfice net lors de la liquidation ou de la résiliation de l'élément concerné.

2) Gains ou pertes de change sur la conversion de l'investissement net dans les établissements à l'étranger.

3) Gains ou pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US et désignée comme couverture relativement à l'investissement net dans les établissements à l'étranger. La Compagnie désigne la dette de la société mère libellée en dollars US comme couverture de change relativement à son investissement net dans les établissements à l'étranger. Conséquemment, depuis les dates de désignation, les gains et les pertes de change sur la conversion de la dette libellée en dollars US de la Compagnie sont inscrits au poste Autre perte globale cumulée, ce qui réduit la volatilité du bénéfice résultant de la conversion en dollars canadiens de la dette libellée en dollars US.

4) Les changements cumulatifs aux justes valeurs des contrats de swaps de taux d'intérêt sur devises et les gains ou pertes cumulés des blocages de trésorerie sont inclus dans les instruments dérivés. Voir la Note 12, *Instruments financiers*.

5) Total avant impôts reclassé dans le poste Autres éléments du produit net des prestations des États consolidés des résultats et inclus dans le bénéfice net des prestations. Voir la Note 6, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, pour obtenir de plus amples renseignements.

6) Comprend l'amortissement de 1 M\$ et de 3 M\$ relatifs aux blocages de trésorerie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, respectivement, ainsi que l'amortissement des contrats de swap de taux d'intérêt sur devises liés à l'exposition aux taux de change et aux taux d'intérêt. Voir la Note 12, *Instruments financiers*.

## 11 – Engagements et éventualités d'importance

### Engagements d'achat

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des engagements fixes et variables pour l'achat de services informatiques et de licences, de rails, de services d'ingénierie, de locomotives, de roues, de wagons, de traverses, ainsi que d'autres matériel et services; le coût total de ces engagements est estimé à 2 355 M\$. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

### Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie est engagée dans diverses poursuites judiciaires en dommages-intérêts compensatoires et parfois punitifs, comprenant des actions intentées au nom de divers groupes prétdus de demandeurs et des réclamations relatives à des blessures corporelles, à des maladies professionnelles et à des dommages matériels encourus par des membres du personnel et des tiers, découlant de préjudices subis par des personnes ou de dommages matériels censément causés, notamment, par des déraillements ou d'autres accidents.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait une provision totale à l'égard des blessures corporelles et autres réclamations de 265 M\$, dont 43 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (284 M\$ au 31 décembre 2024, dont 47 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme).

Bien que la Compagnie estime que ces provisions sont adéquates pour toutes les réclamations engagées et en cours, il ne peut être prédit avec certitude l'issue définitive des poursuites engagées et en cours au 30 septembre 2025 ni celle des réclamations futures. Lorsqu'elle établit des provisions pour les passifs éventuels, s'il est impossible d'évaluer les pertes probables avec un niveau de certitude raisonnable, la Compagnie tient compte d'un éventail de pertes probables possibles relativement à chacune de ces questions et inscrit le montant estimatif qu'elle considère comme le plus raisonnable relativement à cet éventail de pertes. Toutefois, si aucun montant dans cet éventail ne constitue une meilleure estimation qu'un autre, le montant minimum est alors inscrit. Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées. Selon l'information disponible à l'heure actuelle, la Compagnie estime que les poursuites intentées contre elle n'auront pas, individuellement ou dans l'ensemble, une issue possible susceptible d'avoir une incidence défavorable importante sur la situation financière de la Compagnie. Cependant, étant donné l'incapacité inhérente de prédire avec certitude les événements futurs imprévisibles, il est impossible de garantir que la résolution finale de ces actions n'aura pas d'incidence défavorable importante sur les résultats d'exploitation, la situation financière ou les liquidités de la Compagnie.

### Questions environnementales

La provision de la Compagnie au titre de sites environnementaux spécifiques n'est pas actualisée et comprend les coûts liés aux mesures correctives et à la restauration de sites ainsi que les coûts de surveillance. Les coûts afférents à des contaminations inconnues actuelles ou futures seront provisionnés au cours de la période durant laquelle ils deviendront probables et pourront raisonnablement être estimés. Des renseignements supplémentaires liés aux questions environnementales de la Compagnie figurent à la Note 21, *Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

En vertu de la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA), le 28 février 2024, la Compagnie a été informée par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, que l'EPA la considérait comme une partie potentiellement responsable (PPR), au même titre qu'au moins cinq autres parties précédemment informées, en ce qui concerne le site de la *Matthiessen & Hegeler Zinc Company* à LaSalle, en Illinois. L'EPA a demandé à la Compagnie de répondre à certaines demandes d'information, ce qu'elle a fait le 30 juin 2024. Le statut de PPR de la Compagnie repose sur des allégations selon lesquelles la Compagnie, ou ses prédecesseurs, possédaient historiquement des terrains qui ont été loués à d'autres pour des utilisations commerciales ou industrielles qui auraient pu entraîner des rejets de substances dangereuses sur le site. Selon les enquêtes de réhabilitation et les études de faisabilité précédemment menées, l'EPA a publié un rapport de décision décrivant le plan d'assainissement du site et de certains autres emplacements à l'extérieur du site. Au deuxième trimestre de 2025, le CN a reçu une lettre d'avis spécial de l'EPA demandant au CN de répondre avec une offre de bonne foi d'ici le 4 août 2025. La Compagnie a répondu à l'EPA le 4 août 2025, réitérant les raisons pour lesquelles elle ne devait pas être considérée comme une PPR pour ce site. En date du 30 octobre 2025, il n'y a pas eu d'autres développements. La Compagnie n'a pas comptabilisé d'obligations en lien avec les mesures correctives utilisées pour le site, car elle n'a pu déterminer ni la mesure dans laquelle elle a contribué à la contamination, si elle y a contribué, ni l'ampleur et le coût des mesures correctives, et ni la contribution d'autres parties potentiellement responsables et leur capacité de s'acquitter de leurs obligations.

Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait une provision totale pour les charges environnementales de 63 M\$, dont 39 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme (56 M\$ au 31 décembre 2024, dont 40 M\$ étaient comptabilisés à titre de passif à court terme). La Compagnie prévoit que le passif au 30 septembre 2025 sera payé au cours des cinq prochaines années. Selon l'information actuellement disponible, la Compagnie estime que ses provisions sont adéquates.

### Garanties et indemnisations

Une description des garanties et des indemnisations de la Compagnie figure à la Note 21, *Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 322 M\$ (329 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées et de 153 M\$ (142 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités de lettres de crédit bilatérales non engagées et d'autres cautions et obligations de 148 M\$ (145 M\$ au 31 décembre 2024), toutes émises par des institutions financières à côté de crédit de première qualité à des tiers pour les indemniser dans le cas où la Compagnie ne respecterait pas ses obligations contractuelles.

Au 30 septembre 2025, la responsabilité potentielle maximale en vertu de ces instruments de garantie s'élevait à 623 M\$ (616 M\$ au 31 décembre 2024), dont 582 M\$ (571 M\$ au 31 décembre 2024) étaient liés à d'autres passifs au titre des avantages sociaux et à l'indemnisation des travailleurs et 41 M\$ (45 M\$ au 31 décembre 2024) étaient liés à d'autres passifs. Les instruments de garantie viennent à échéance à diverses dates entre 2025 et 2027.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie n'avait pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations puisqu'elle ne s'attendait pas à effectuer des paiements en vertu de ces garanties et de ces indemnisations.

## 12 – Instruments financiers

### Instruments financiers dérivés

La Compagnie utilise à l'occasion des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt. La Compagnie n'a que peu recours aux instruments financiers dérivés dans la gestion de ses risques, et elle ne possède ni n'émet aucun instrument financier dérivé à des fins de transaction ou de spéulation.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

## **Risque de change étranger**

### *Contrats de change à terme*

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur aux fins d'achats d'une valeur nominale de 557 M\$ US (580 M\$ US au 31 décembre 2024). Ces contrats en vigueur sont assujettis à un taux de change moyen pondéré de 1,38 \$ par 1,00 US (1,37 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2024). Ils ont une durée moyenne pondérée de 39 jours (88 jours au 31 décembre 2024). Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'ils se produisent.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, la Compagnie a comptabilisé un gain de 40 M\$ et une perte de 7 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme, contre une perte de 22 M\$ et un gain de 53 M\$, respectivement, pour les mêmes périodes en 2024. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des contrats de change à terme inclus dans les postes Autres actifs à court terme s'établissait à 7 M\$ (38 M\$, au 31 décembre 2024).

### *Swaps de taux d'intérêt sur devises*

Au 30 septembre 2025, le montant nominal total des swaps de taux d'intérêt sur devises était de 975 M\$ US afin de couvrir les fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien sur les billets libellés en dollars US arrivant à échéance les 1<sup>er</sup> mars 2026 et 15 juillet 2028, pour un montant total en capital de 1 401 M\$ avec un taux d'intérêt annuel fixe moyen pondéré de 3,33 %.

Ces swaps de taux d'intérêt sur devises ont été désignés comme des instruments de couverture admissibles et ont été comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, leurs modalités fondamentales correspondant à celles des billets libellés en dollars US associés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements cumulatifs aux justes valeurs des contrats de swap de taux d'intérêt sur devises inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés représentaient un gain de 32 M\$ et une perte de 33 M\$, respectivement. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les montants amortis du poste Autre bénéfice global cumulé aux postes Autres produits liés à l'incidence des risques de change et Intérêts débiteurs représentaient des gains de 31 M\$ et de 4 M\$, respectivement, et une perte de 44 M\$ et un gain de 10 M\$, respectivement, au cours de la même période où les valeurs comptables des deux billets libellés en dollars US ont été réévalués en dollars canadiens et où les intérêts débiteurs ont été comptabilisés.

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sur devises en cours s'élevait à 9 M\$ dans le poste Autres actifs à court terme, 22 M\$ dans le poste Créditeurs et autres, et à 27 M\$ dans le poste Autres passifs et crédits différés.

Les flux de trésoreries liés à ces contrats de swap de taux d'intérêt sur devises qui se rapportent aux règlements périodiques des intérêts sont classés comme des activités d'exploitation et les flux de trésorerie qui se rapportent au solde du capital seront classés comme des activités de financement.

## **Risque de taux d'intérêt**

### *Blocages de trésorerie*

Au 30 septembre 2025, le montant nominal total des conventions de blocage de trésorerie conclues était de 400 M\$ US afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance à venir. Les blocages de trésorerie sont désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. Ces blocages seront réglés au moment de l'émission de la dette. À ce moment, les gains ou les pertes cumulatifs comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée seront amortis en bénéfice à titre de réduction ou d'augmentation des frais d'intérêt sur la durée de la dette correspondante.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements cumulatifs aux justes valeurs des blocages de trésorerie inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés représentaient des gains de 1 M\$ et 2 M\$, respectivement.

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES – NON AUDITÉS

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des conventions de blocage de trésorerie comprise dans les postes Autres actifs à court terme et Autres passifs à court terme était de 3 M\$ et 1 M\$, respectivement.

### *Swaps de taux d'intérêt*

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des swaps en cours dont le montant nominal était de 1,0 G\$. Ces swaps ont été désignés comme instruments de couverture admissibles et comptabilisés comme couvertures de juste valeur sur un montant cumulatif de 1,0 G\$ de dollars de billets arrivant à échéance le 10 juin 2030 et le 10 juin 2035. Les swaps ont été désignés pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux fluctuations du marché attribuables au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA). Le gain ou la perte de juste valeur sur les swaps ainsi que toute perte ou tout gain compensatoire sur les billets couverts attribuables au risque couvert sont comptabilisés dans le poste Intérêts débiteurs.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements cumulatifs inscrits au poste Autres actifs à court terme et Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres représentaient des gains de 7 M\$ et de 5 M\$, respectivement. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, l'ajustement de couverture inclus dans la valeur comptable des billets couverts dans la dette à long terme représentait des pertes de 7 M\$ et 5 M\$, respectivement.

Les intérêts nets périodiques à payer pour ces swaps sont comptabilisés au poste Intérêts débiteurs, qui représentaient un montant nominal pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025. Leurs règlements respectifs seront inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

### **Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers que la Compagnie évalue à la juste valeur sur une base récurrente au cours des périodes postérieures à la comptabilisation initiale sont classés selon les niveaux suivants du classement hiérarchique des justes valeurs en fonction du degré selon lequel les données d'entrées sont observables :

- Niveau 1 : Données ayant une valeur à la cote d'instruments identiques sur des marchés actifs
- Niveau 2 : Données importantes observables (autres que les valeurs à la cote comprises dans le niveau 1)
- Niveau 3 : Données importantes non observables

La valeur comptable de la Trésorerie et équivalents de trésorerie et des Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions se rapproche de la juste valeur. Ces instruments financiers comprennent des placements très liquides, achetés trois mois ou moins avant la date d'échéance, dont la juste valeur est déterminée selon la valeur à la cote sur des marchés actifs.

La valeur comptable des Débiteurs, des Autres actifs à court terme et des Créditeurs et autres se rapproche de la juste valeur en raison de leur courte échéance, sauf indication contraire. La juste valeur des instruments financiers dérivés, compris dans les postes Autres actifs à court terme et Créditeurs et autres, est classée au niveau 2 et est utilisée pour gérer l'exposition de la Compagnie au risque de change étranger et au risque de taux d'intérêt. La juste valeur est mesurée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'actualisation établi à partir de données du marché sur les instruments financiers comportant des risques et des échéances similaires.

La valeur comptable de la dette de la Compagnie ne se rapproche pas de la juste valeur. La juste valeur est estimée selon les valeurs à la cote des titres d'emprunt identiques ou semblables ainsi que selon les flux monétaires actualisés aux taux d'intérêt en vigueur de titres d'emprunt dont les modalités, la notation de la société et la durée restante à l'échéance sont semblables. La Compagnie classe la dette au niveau 2. Au 30 septembre 2025, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 21 114 M\$ (20 887 M\$ au 31 décembre 2024) et une juste valeur de 20 147 M\$ (19 688 M\$ au 31 décembre 2024). La valeur comptable de la dette excluant les contrats de location-financement était plus élevée que la juste valeur étant donné que les taux de marché étaient supérieurs aux taux d'intérêt nominaux stipulés.

## 13 – Information sectorielle

Au 31 décembre 2024, la Compagnie a adopté la norme ASU 2023-07 *Segments reporting (Topic 280): Improvements to reportable segment disclosures*. D'autres renseignements sur l'information sectorielle de la Compagnie sont fournis dans la Note 23, *Information sectorielle* des États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

Le bénéfice net et le bénéfice par action (BPA) dilué, qui figurent dans les États consolidés des résultats sont des mesures de bénéfices examinées par le principal décideur opérationnel. Ces mesures sont utilisées par ce dernier pour évaluer le rendement du secteur, répartir les ressources dans l'ensemble du réseau du CN, comparer le rendement aux objectifs et aux normes du secteur, analyser les tendances pour la planification et les prévisions stratégiques, ainsi que pour communiquer les résultats aux intervenants.

Les dépenses sectorielles importantes régulièrement fournies au principal décideur opérationnel et incluses dans le bénéfice net et le BPA dilué sont les postes de dépenses détaillés dans les États consolidés des résultats. La mesure des actifs du secteur est présentée dans le poste Total – Actif des Bilans consolidés. Les acquisitions d'immobilisation du secteur sont présentées dans les États consolidés des flux de trésorerie au poste Acquisitions d'immobilisations.

## Table des matières

Énoncés prospectifs	34
Introduction	35
Points saillants du trimestre	35
Perspectives commerciales et hypothèses pour 2025	37
Points saillants des données financières	38
Résultats d'exploitation	38
Mesures de calcul non conformes aux PCGR	41
Produits d'exploitation	44
Charges d'exploitation	50
Autres produits et charges	51
Résumé des données financières trimestrielles	52
Liquidités et ressources en capitaux	52
Dispositions hors bilan	58
Données relatives aux actions en circulation	58
Instruments financiers	58
Recommandations comptables récentes	60
Mises à jour récentes à la réglementation et autres mises à jour	62
Estimations comptables critiques	62
Risques commerciaux	63
Contrôles et procédures	63

**Énoncés prospectifs**

Certains énoncés contenus dans ce Rapport de gestion constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, de même que les énoncés fondés sur l'évaluation et les hypothèses de la direction et accessibles au public portant sur le CN. Ces énoncés, de par leur caractère prospectif, impliquent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Le CN prévient que ses hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré plus élevé d'incertitude. Les énoncés prospectifs peuvent se reconnaître à l'emploi de termes comme « croit », « prévoit », « s'attend à », « présume », « perspective », « planifie », « vise » ou d'autres termes semblables.

Les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres, ceux qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous, qui présente aussi les hypothèses clés utilisées dans la formulation des énoncés prospectifs. Consulter aussi la section de ce Rapport de gestion intitulée *Perspectives commerciales et hypothèses pour 2025*.

<b>Énoncés prospectifs</b>	<b>Hypothèses clés</b>
Énoncés sur les possibilités de croissance des produits d'exploitation, y compris ceux portant sur la conjoncture économique et commerciale en général	<ul style="list-style-type: none"><li>• Croissance économique en Amérique du Nord et dans le monde à court et à long terme</li><li>• Effet moindre de la conjoncture économique actuelle sur les possibilités de croissance à long terme</li><li>• Aucune perturbation importante des activités du CN ou des chaînes d'approvisionnement de l'économie en raison de pandémies ou de conflits et tensions géopolitiques</li><li>• Aucune autre détérioration de l'économie nord-américaine en raison des droits de douane, des barrières commerciales et des mesures commerciales prises par divers gouvernements et diverses agences à l'échelle mondiale</li></ul>
Énoncés sur la capacité de la Compagnie de rembourser ses dettes et de répondre aux obligations futures dans un avenir prévisible, y compris les paiements d'impôt sur les bénéfices et les dépenses en immobilisations	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ratios de solvabilité satisfaisants</li><li>• Cotes de crédit de première qualité</li><li>• Accès aux marchés financiers</li><li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li></ul>
Énoncés sur les cotisations aux régimes de retraite	<ul style="list-style-type: none"><li>• Génération de flux de trésorerie suffisants provenant des activités d'exploitation et d'autres sources de financement</li><li>• Rendement à long terme satisfaisant des actifs du régime de retraite</li><li>• Niveau de capitalisation selon les évaluations actuarielles, surtout influencé par les taux d'actualisation utilisés à des fins de capitalisation</li></ul>

Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de rendement futur et impliquent des risques, des incertitudes et d'autres éléments susceptibles de modifier, de façon importante, les résultats, le rendement ou les réalisations réels du CN par rapport aux perspectives ou aux résultats, au rendement ou aux réalisations futurs contenus implicitement dans ces énoncés. Par conséquent, il est conseillé aux lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les facteurs de risque importants qui pourraient influer sur les énoncés prospectifs comprennent, sans en exclure d'autres : la conjoncture économique et commerciale en général, y compris les facteurs ayant des répercussions sur les chaînes d'approvisionnement mondiales comme les pandémies et les conflits et tensions géopolitiques; les restrictions au commerce, les barrières commerciales, l'imposition de droits douaniers ou les modifications aux ententes de commerce international; la concurrence dans le secteur; la variabilité des taux d'inflation, de change et d'intérêt; les variations de prix du carburant; les nouvelles dispositions législatives et (ou) réglementaires; la conformité aux lois et règlements sur l'environnement; et les mesures prises par les organismes de réglementation; l'augmentation des charges relatives à l'entretien et à l'exploitation; les menaces à la sécurité; la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes; et le transport de matières dangereuses; différents événements qui pourraient perturber l'exploitation, y compris les barrages illégaux sur les réseaux ferroviaires et les événements naturels comme les intempéries, les sécheresses, les incendies, les inondations et les tremblements de terre; les changements climatiques; les négociations syndicales et les interruptions de travail; les réclamations liées à l'environnement; les incertitudes liées aux enquêtes, aux poursuites ou aux autres types de réclamations et de litiges; et les risques et obligations résultant de déraillements; l'échéancier et la réalisation des programmes de dépenses en immobilisations; la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables et le développement de nouvelles technologies de propulsion des locomotives; les risques réputationnels; la concentration des fournisseurs; les exigences en matière de capitalisation des régimes de retraite et la volatilité; et les autres risques décrits de temps à autre de façon détaillée dans des rapports déposés par le CN auprès des organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada et aux États-Unis, dont sa Notice annuelle et son formulaire 40-F. Consulter la section intitulée

## RAPPORT DE GESTION

*Risques commerciaux* de ce Rapport de gestion et du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie pour obtenir une description des principaux facteurs de risque concernant le CN.

Le CN a pris des engagements en matière de développement durable et s'est fixé des objectifs climatiques. Parallèlement, le CN continue d'évaluer l'incidence sur ses activités des initiatives, des plans et des propositions connexes qu'il et d'autres parties prenantes (y compris des organismes gouvernementaux, réglementaires et autres) mettent en œuvre en matière de changement climatique et de réduction des émissions de carbone. La réalisation des objectifs du CN en matière de climat est soumise à plusieurs risques et incertitudes, notamment ceux qui sont décrits dans la section intitulée *Risques commerciaux – Réputation* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie. La réalisation de ces objectifs est également soumise à des circonstances indépendantes de la volonté de la Compagnie, notamment la disponibilité et la compétitivité des coûts des carburants renouvelables, le développement et la disponibilité de nouvelles technologies, telles que les technologies alternatives de propulsion des locomotives, et la coopération de tiers tels que les fournisseurs, les clients, les partenaires de la chaîne d'approvisionnement et les organismes réglementaires. Il n'y a aucune certitude que la Compagnie atteindra l'un ou l'ensemble de ces objectifs dans les délais impartis, ou que la réalisation de l'un de ces objectifs répondra à toutes les attentes de ses parties prenantes ou aux exigences légales applicables. Si la Compagnie n'est pas en mesure d'atteindre ses objectifs en matière de climat ou de répondre aux attentes de ses parties prenantes, sa marque et sa réputation pourraient en pâtir.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur l'information disponible à la date où ils sont formulés. Le CN ne peut être tenu de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, à moins que ne l'exigent les lois applicables sur les valeurs mobilières. Si le CN décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure que le CN fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective. Les informations diffusées sur notre site Web ou accessibles par son intermédiaire ne sont pas intégrées par renvoi au présent Rapport de gestion.

## Introduction

Le présent Rapport de gestion daté du 30 octobre 2025 rend compte de la situation financière et des résultats d'exploitation consolidés de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et de ses filiales en propriété exclusive, collectivement le « CN » ou la « Compagnie », et doit être lu conjointement avec les États financiers consolidés intermédiaires et les Notes afférentes du 30 septembre 2025 de la Compagnie. Il devrait aussi être lu conjointement avec les États financiers consolidés annuels de 2024, ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie. Toutes les données financières contenues dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens et sont préparées selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) aux États-Unis, à moins d'indication contraire.

Les actions ordinaires du CN sont inscrites aux bourses de Toronto et de New York. On peut trouver des renseignements supplémentaires sur le CN, déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada et de la *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis, dont la Notice annuelle et le formulaire 40-F de 2024 de la Compagnie, sur le site SEDAR+ à [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), sur le site Web de la SEC par EDGAR à [www.sec.gov](http://www.sec.gov) et sur le site Web de la Compagnie à [www.cn.ca/fr/](http://www.cn.ca/fr/), sous l'onglet Investisseurs. On peut se procurer des exemplaires imprimés de ces documents en communiquant avec le bureau du secrétaire général de la Compagnie.

## Points saillants du trimestre

### Comparaison du troisième trimestre de 2025 au troisième trimestre de 2024

#### Résultats financiers

- Produits d'exploitation de 4 165 M\$, soit une augmentation de 55 M\$, ou 1 %.
- Bénéfice d'exploitation de 1 606 M\$, soit une augmentation de 91 M\$, ou 6 %.
- Ratio d'exploitation, qui se définit comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, de 61,4 %, soit une amélioration de 1,7 point.
- Bénéfice par action (BPA) dilué de 1,83 \$, soit une augmentation de 6 %.

## Performance en matière d'exploitation <sup>1)</sup>

- Temps de séjour de 7,0 (ensemble du réseau, en heures), soit une diminution de 1 %.
- Vitesse des wagons de 211 (wagons-milles par jour), soit une augmentation de 1 %.
- Vitesse moyenne des trains directs sur le réseau de 19,5 (milles par heure), soit une augmentation de 2 %.
- Rendement du carburant de 0,833 (gallon US de carburant de locomotive consommé par 1 000 tonnes-milles brutes [TMB]), soit une amélioration de l'efficacité de 2 %.
- Longueur des trains de 8 049 (pieds), soit une augmentation de 3 %.
- Tonnes-milles commerciales (TMC) de 57 188 (millions), soit une augmentation de 1 %.
- Augmentation du taux de fréquence des blessures de 0,99 à 1,29 (par 200 000 heures-personnes). <sup>2)</sup>
- Augmentation du taux d'accidents de 1,57 à 1,98 (par million de trains-milles). <sup>2)</sup>

1) Les statistiques d'exploitation, les mesures d'exploitation clés et les indicateurs de sécurité sont non audités et sont établis à partir des données estimées alors connues, et ils peuvent être modifiés lorsque de l'information plus complète devient disponible.

2) Selon les critères de divulgation de la *Federal Railroad Administration* (FRA).

## Changements à la direction

Le 20 octobre 2025, Patrick Whitehead a été nommé au poste de vice-président exécutif et chef de la direction de l'exploitation, succédant à Derek Taylor, qui a quitté la Compagnie.

Le 21 juillet 2025, Janet Drysdale a été nommée cheffe de la direction des Affaires commerciales par intérim du CN, à la suite du départ de Rémi G. Lalonde. Le 20 octobre 2025, Janet Drysdale a été nommée vice-présidente exécutive et cheffe de la direction des Affaires commerciales.

Le 14 avril 2025, Bhushan Ivaturi a été nommé vice-président exécutif et chef de la direction informatique et de la technologie du CN, succédant à Dominique Malenfant.

## Acquisition

### *Iowa Northern Railway Company*

Le 14 janvier 2025, le *Surface Transportation Board* (STB) a rendu une décision définitive approuvant la demande du CN visant à prendre le contrôle de l'*Iowa Northern Railway Company* (IANR), sous réserve de certaines conditions. La Compagnie a pris le contrôle de l'IANR le 1<sup>er</sup> mars 2025 (date de prise de contrôle) et a commencé à consolider l'IANR à cette date, comptabilisant l'acquisition comme un regroupement d'entreprises réalisé par étapes. La Compagnie a décomptabilisé son investissement antérieur dans l'IANR selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation de 320 M\$ au 1<sup>er</sup> mars 2025 et l'a réévalué à sa juste valeur de 344 M\$ à la date de prise de contrôle, ce qui a donné lieu à un gain net de réévaluation de 24 M\$, comptabilisé au poste Autres produits de l'État consolidé des résultats. La juste valeur de la participation précédemment détenue dans l'IANR a été déterminée à l'aide d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui intègre les meilleures estimations de la Compagnie quant à diverses hypothèses, notamment en ce qui a trait aux taux d'actualisation, aux taux de croissance et aux multiples de valeur terminale.

Le Bilan consolidé de la Compagnie comprend les actifs et les passifs de l'IANR à la date de prise de contrôle et, depuis cette date, les résultats d'exploitation de l'IANR sont inclus aux résultats d'exploitation de la Compagnie. La Compagnie n'a pas fourni d'information pro forma relative aux périodes antérieures à la date de prise de contrôle, car le montant de l'acquisition n'était pas important.

## Main-d'œuvre et négociations

Au 30 septembre 2025, l'effectif total du CN était de 17 399 employés au Canada, dont 12 424, ou 71 %, étaient syndiqués, et de 6 838 employés aux États-Unis, dont 5 695, ou 83 %, étaient syndiqués.

## Effectif au Canada

### Conférence ferroviaire de Teamsters Canada

Le 7 avril 2025, un arbitre a rendu une décision exécutoire qui définit les dispositions d'une nouvelle convention collective de trois ans entre le CN et la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC). La convention de trois ans vise environ 6 000 chefs de train, chefs de train stagiaires, coordinateurs de triage et mécaniciens de locomotive de l'ensemble du réseau du CN au Canada et s'applique rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026.

## *Fraternité internationale des ouvriers en électricité*

Le 14 février 2025, la nouvelle convention collective avec la Fraternité internationale des ouvriers en électricité (FIOE) a été ratifiée. La convention de quatre ans vise environ 750 membres de la fonction Signalisation et communications au Canada jusqu'au 31 décembre 2028.

## **Effectif aux États-Unis**

Les négociations syndicales relatives aux conventions collectives régissant tous les employés syndiqués des chemins de fer de classe I aux États-Unis sont généralement effectuées à l'échelle collective nationale avec le secteur, et les filiales du CN, telles que *Grand Trunk Western Railroad Company* (GTW), des sociétés de *l'Illinois Central Corporation* (ICC), *Wisconsin Central Ltd.* (WC) et *Bessemer & Lake Erie Railroad Company* (BLE) y participent actuellement, à l'exception de deux groupes d'employés de la *Pittsburgh and Conneaut Dock Company* (PCD). Le 1<sup>er</sup> novembre 2024, le *National Carriers' Conference Committee* (NCCC) a déposé un avis en vertu de l'article 6 de la *Railway Labor Act* (RLA), qui a officiellement lancé le processus de négociation collective dans le secteur du transport de marchandises. En date du présent Rapport de gestion, des conventions collectives ont été conclues et ratifiées avec dix syndicats, un accord de principe a été conclu avec un syndicat, et les négociations se poursuivent avec un autre. Il ne peut y avoir de grève ou de lock-out tant que les parties ne sont pas parvenues à des accords volontaires et que tous les mécanismes de résolution des conflits prévus par la RLA n'ont pas été épuisés. Tant que les négociations sont en cours et que toutes les dispositions de la RLA n'ont pas été épuisées, toutes les clauses existantes des conventions restent en vigueur.

## **Perspectives commerciales et hypothèses pour 2025**

La Compagnie continue de présumer que la production industrielle nord-américaine aura une croissance légèrement positive en 2025. Pour la campagne agricole 2024-2025, la récolte céréalière au Canada correspondait à sa moyenne quinquennale, tandis que celle aux États-Unis a été supérieure à sa moyenne quinquennale. La Compagnie présume maintenant que la récolte céréalière 2025-2026 au Canada sera supérieure à sa moyenne quinquennale (comparativement à son hypothèse du 30 janvier 2025 selon laquelle la campagne agricole 2025-2026 au Canada correspondrait à sa moyenne quinquennale) et continue de prévoir que la récolte céréalière aux États-Unis sera supérieure à sa moyenne quinquennale. La Compagnie souligne qu'il existe un risque accru lié à la demande attribuable à la volatilité du contexte macroéconomique et aux tensions commerciales mondiales.

En 2025, la Compagnie prévoit continuer à investir environ 3,35 G\$ dans son programme de dépenses en immobilisations, nets des montants remboursés par les clients, pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'intégrité de son réseau. Ces investissements visent également à faciliter et à soutenir la croissance de la Compagnie et seront financés à même les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou les flux de trésorerie provenant des activités de financement.

Les énoncés prospectifs dont il est question dans la présente section *Perspectives commerciales et hypothèses pour 2025* comportent des risques et des incertitudes de sorte que les résultats réels ou la performance réelle pourraient différer grandement de ceux que l'on retrouve de façon implicite ou explicite dans lesdits énoncés, et ces énoncés sont fondés sur certains facteurs et certaines hypothèses, que la Compagnie considère comme raisonnables, relativement à des événements, à des développements, à des perspectives et à des occasions qui pourraient ne pas se matérialiser ou qui pourraient être neutralisés, intégralement ou partiellement, par d'autres événements et développements. En plus de prendre connaissance des hypothèses et des attentes dont il est question dans cette section, il y a lieu de consulter la section intitulée *Énoncés prospectifs* de ce Rapport de gestion où sont présentés les hypothèses et les facteurs de risque touchant de tels énoncés prospectifs.

Points saillants des données financières

En millions, sauf les pourcentages et les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)
<b>Performance financière et liquidités</b>						
Produits d'exploitation	4 165 \$	4 110 \$	1 %	12 840 \$	12 688 \$	1 %
Bénéfice d'exploitation	1 606 \$	1 515 \$	6 %	4 854 \$	4 619 \$	5 %
Bénéfice d'exploitation rajusté <sup>1) 2)</sup>	1 606 \$	1 515 \$	6 %	4 854 \$	4 697 \$	3 %
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	5 %	3 472 \$	3 302 \$	5 %
Bénéfice net rajusté <sup>1) 2)</sup>	1 139 \$	1 085 \$	5 %	3 472 \$	3 360 \$	3 %
Bénéfice de base par action	1,83 \$	1,72 \$	6 %	5,55 \$	5,20 \$	7 %
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	1,72 \$	6 %	5,54 \$	5,19 \$	7 %
Bénéfice dilué par action rajusté <sup>1) 2)</sup>	1,83 \$	1,72 \$	6 %	5,54 \$	5,28 \$	5 %
Dividendes par action	0,8875 \$	0,8450 \$	5 %	2,6625 \$	2,5350 \$	5 %
Ratio d'exploitation <sup>3)</sup>	61,4 %	63,1 %	1,7 pt	62,2 %	63,6 %	1,4 pt
Ratio d'exploitation rajusté <sup>1) 2)</sup>	61,4 %	63,1 %	1,7 pt	62,2 %	63,0 %	0,8 pt
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 913 \$	1 774 \$	8 %	4 822 \$	4 704 \$	3 %
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	1 120 \$	1 190 \$	6 %	2 481 \$	2 644 \$	6 %
Flux de trésorerie disponibles <sup>1) 4)</sup>	793 \$	584 \$	36 %	2 341 \$	2 060 \$	14 %
En millions, sauf les pourcentages			Au 30 septembre 2025		Au 31 décembre 2024	Variation en % fav. (défav.)
<b>Situation financière</b>						
Actif total				57 654 \$	57 067 \$	1 %
Passif à long terme total <sup>5)</sup>				32 208 \$	32 040 \$	(1 %)

- 1) Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.
- 2) Consulter la section intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées* du présent Rapport de gestion pour une explication de ces mesures de calcul non conformes aux PCGR.
- 3) Le ratio d'exploitation est défini comme les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation.
- 4) Consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 5) Le passif à long terme total se définit comme la différence entre le passif total et le passif à court terme total.

Résultats d'exploitation

Comparaison du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2025 aux périodes correspondantes de 2024

Pour le troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation se sont établis à 4 165 M\$, comparativement à 4 110 M\$ pour la période correspondante de 2024, soit une augmentation de 55 M\$, ou 1 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des volumes et des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois intermodaux intérieurs et internationaux liée aux répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024, ainsi que par la hausse des exportations de charbon métallurgique canadien et de céréales américaines. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une baisse des volumes de céréales canadiennes, de sable de fracturation et de produits pétroliers raffinés.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, dont le coût est facturé aux clients, et une baisse des taux du supplément carburant applicables.

## RAPPORT DE GESTION

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation se sont établis à 12 840 M\$, comparativement à 12 688 M\$ pour la période correspondante de 2024, soit une augmentation de 152 M\$, ou 1 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits marchandises par TMC, tandis que les volumes sont demeurés stables :

- Volumes : stabilité s'expliquant surtout par la hausse des exportations de céréales américaines, la hausse des envois intermodaux intérieurs, de charbon métallurgique canadien, et des répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024; facteurs neutralisés par la baisse des volumes de produits pétroliers raffinés et des envois de produits forestiers, de sable de fracturation et de minerai de fer.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par une baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, dont le coût est facturé aux clients.

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2025 se sont établies à 2 559 M\$, par rapport à 2 595 M\$ pour la période correspondante de 2024. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2025 se sont établies à 7 986 M\$, par rapport à 8 069 M\$ pour la période correspondante de 2024. La diminution de 36 M\$, ou 1 %, au troisième trimestre et la diminution de 83 M\$, ou 1 %, pour les neuf premiers mois de 2025 s'expliquent principalement par la baisse des prix du carburant et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, neutralisées en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. En outre, la diminution pour les neuf premiers mois de 2025 était en partie attribuable à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au deuxième trimestre de 2024.

Le bénéfice d'exploitation pour le troisième trimestre de 2025 a augmenté de 91 M\$, ou 6 %, pour s'établir à 1 606 M\$, par rapport à la période correspondante de 2024. Le bénéfice d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2025 a augmenté de 235 M\$, ou 5 %, pour s'établir à 4 854 M\$, par rapport à la période correspondante de 2024. Le ratio d'exploitation, qui représente les charges d'exploitation sous forme de pourcentage des produits d'exploitation, s'est établi à 61,4 % au troisième trimestre de 2025 contre 63,1 % au troisième trimestre de 2024, soit une amélioration de 1,7 point. Le ratio d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2025 s'est établi à 62,2 % contre 63,6 % pour la période correspondante de 2024, soit une amélioration de 1,4 point.

Le bénéfice net du troisième trimestre de 2025 s'est établi à 1 139 M\$, soit une augmentation de 54 M\$, ou 5 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 6 %, pour s'établir à 1,83 \$, par rapport à la période correspondante de 2024. Le bénéfice net des neuf premiers mois de 2025 s'est établi à 3 472 M\$, soit une augmentation de 170 M\$, ou 5 %, et le bénéfice dilué par action a augmenté de 7 %, pour s'établir à 5,54 \$, par rapport à la période correspondante de 2024.

## Indicateurs de mesure de l'exploitation clés

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)	2025	2024	Variation en % fav. (défav.)
Tonnes-milles brutes (TMB) (en millions) <sup>1)</sup>	111 901	110 555	1 %	344 079	344 034	– %
Poids des trains (en tonnes) <sup>2)</sup>	9 225	9 130	1 %	9 141	9 104	– %
Longueur des trains (en pieds) <sup>3)</sup>	8 049	7 849	3 %	7 923	7 885	– %
Vitesse des trains directs sur le réseau (milles par heure) <sup>4)</sup>	19,5	19,2	2 %	18,7	18,7	– %
Rendement du carburant (gallons US de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB) <sup>5)</sup>	0,833	0,854	2 %	0,872	0,875	– %
Temps de séjour (ensemble du réseau, en heures) <sup>6)</sup>	7,0	7,1	1 %	7,2	7,0	(3 %)
Vitesse des wagons (wagons-milles par jour) <sup>7)</sup>	211	208	1 %	204	208	(2 %)

- 1) TMB : charge de travail exécutée par les trains du réseau pour le transport de marchandises ou de matériel. Les TMB sont calculées en multipliant le tonnage remorqué par la distance parcourue. Un nombre élevé indique un grand volume de marchandises transportées (donc des produits d'exploitation en hausse).
- 2) Poids des trains : mesure de l'efficacité selon le tonnage transporté en moyenne sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des TMB divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train. Cette mesure d'exploitation était appelée auparavant Productivité des trains.
- 3) Longueur des trains : mesure de l'efficacité selon la longueur moyenne des wagons remorqués sur la ligne principale par train qui parcourt le réseau. Cette mesure, qui correspond au total des milles-pieds wagon (la somme de la longueur des wagons multipliée par les milles parcourus par wagon remorqué) divisé par le total des trains-milles, donne une idée de la façon dont la capacité à transporter des marchandises a été optimisée pour chaque train.
- 4) Vitesse des trains directs sur le réseau : mesure de la durée du transport de ligne entre le point de départ et la destination, y compris le temps passé aux terminaux. La vitesse moyenne est obtenue en divisant les trains-milles par le total des heures d'exploitation, sans tenir compte des trains en triage et des trains locaux, des trains voyageurs, des trains destinés à l'entretien de la voie, ni des trains de réseau étranger. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau, une valeur plus élevée indiquant également un réseau plus fluide.
- 5) Rendement du carburant : cette mesure représente l'efficacité de la Compagnie en matière de production et d'utilisation de la puissance en chevaux-vapeur (HP) des locomotives lors de l'exploitation des trains marchandises, une valeur moins élevée indiquant un meilleur rendement. Le rendement du carburant se calcule en nombre de gallons américains de carburant de locomotive consommés par 1 000 TMB.
- 6) Temps de séjour : durée moyenne, en heures, pendant laquelle un wagon se trouve dans un terminal. La mesure commence au moment de la libération du wagon par le client, de la réception interréseaux du wagon ou de l'arrivée du train, et se termine lorsque le wagon est mis en place à l'embranchement du client (mis à disposition ou en attente), est livré ou offert à l'autre réseau, ou lors du départ du train. Sont exclus les wagons garés, avariés, destinés à l'entretien de la voie et les wagons dont le temps de séjour dépasse 10 jours. Cette mesure représente l'efficacité du traitement des wagons dans le terminal, une faible valeur indiquant une performance supérieure.
- 7) Vitesse des wagons : nombre moyen de milles par jour parcourus par les wagons chargés et les wagons vides (y compris les wagons en service de particuliers, de réseaux étrangers ou appartenant au CN) sur les lignes du CN. Cette mesure représente la fluidité sur le réseau. Elle s'obtient en divisant le total des milles parcourus pour chaque wagon par la somme du temps de service de tous les wagons, une valeur plus élevée indiquant une circulation ordonnée et plus fluide.

Au cours du troisième trimestre de 2025, le nombre de perturbations plus bas sur le réseau, y compris les répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024, et l'accent continu mis par la Compagnie sur son plan d'exploitation ferroviaire à horaires fixes ont permis d'améliorer tous les indicateurs de mesure de l'exploitation clés.

Pour les neuf premiers mois de 2025, la plupart des indicateurs de mesure de l'exploitation clés sont demeurés stables, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison des conditions d'exploitation hivernales moins favorables au premier trimestre, neutralisées par un nombre moindre de perturbations sur le réseau, y compris les répercussions sur une base annuelle relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC de l'an dernier.

## Mesures de calcul non conformes aux PCGR

Le présent Rapport de gestion fait référence à des mesures de calcul non conformes aux PCGR, telles que les mesures de la performance rajustées, la devise constante, les flux de trésorerie disponibles et le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Selon l'avis de la direction, ces mesures de calcul non conformes aux PCGR sont des mesures utiles de la performance et fournissent aux investisseurs de l'information supplémentaire leur permettant d'évaluer les résultats d'exploitation et les liquidités de la Compagnie. Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne doivent pas être considérées isolément et ne remplacent aucunement les mesures financières préparées conformément aux PCGR.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces mesures de calcul non conformes aux PCGR, y compris un rapprochement avec les mesures financières conformes aux PCGR les plus directement comparables, consulter les sections du présent Rapport de gestion intitulées *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Mesures de la performance rajustées et Devise constante ainsi que les sections Liquidités et ressources en capitaux – Flux de trésorerie disponibles et Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple*.

### Mesures de la performance rajustées

Le bénéfice net rajusté, le bénéfice dilué par action rajusté, le bénéfice d'exploitation rajusté, les charges d'exploitation rajustées et le ratio d'exploitation rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées pour établir des objectifs de performance et mesurer la performance du CN et peuvent inclure les rajustements suivants :

- i. des rajustements des charges d'exploitation : programme de compression de l'effectif, charge d'amortissement liée au déploiement d'un système de remplacement, honoraires de consultation liés à des questions touchant les actionnaires, pertes et recouvrements sur les actifs détenus en vue de la vente, coûts liés à l'acquisition d'entreprises;
- ii. des rajustements des charges hors exploitation : frais de crédit liés à l'acquisition d'entreprises, produits tirés de la résiliation d'une entente de fusion, gains et pertes sur la cession d'immobilisations; et
- iii. l'effet des modifications à la législation fiscale, y compris l'adoption de taux, ainsi que des changements dans les positions fiscales affectant les années précédentes.

Ces mesures de calcul non conformes aux PCGR ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, le bénéfice net de la Compagnie s'est établi à 1 139 M\$, ou 1,83 \$ par action après dilution, et à 3 472 M\$, ou 5,54 \$ par action après dilution, respectivement. Il n'y a pas eu de rajustement au cours du troisième trimestre et des neuf premiers mois de 2025.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, le bénéfice net rajusté de la Compagnie s'est établi à 1 085 M\$, ou 1,72 \$ par action après dilution, et à 3 360 M\$, ou 5,28 \$ par action après dilution, respectivement. Les données rajustées pour les neuf mois terminés le 30 septembre 2024 excluent une perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$, ou 58 M\$ après impôts (0,09 \$ par action après dilution), comptabilisée au deuxième trimestre, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

Le bénéfice net rajusté est défini comme le bénéfice net conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants. La direction estime que le bénéfice net rajusté fournit à la direction et aux investisseurs de l'information supplémentaire sur les activités de la Compagnie et les tendances commerciales sous-jacentes, et qu'il facilite les comparaisons entre les périodes, puisqu'il exclut certains éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Le bénéfice dilué par action rajusté est défini comme le bénéfice net rajusté divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation après dilution. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer la rentabilité de la Compagnie sur une base par action, facilitant ainsi l'évaluation de la performance d'une période à l'autre en retirant l'incidence des éléments non récurrents importants.

## RAPPORT DE GESTION

Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice net et du bénéfice par action conformes aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>En millions, sauf les données par action</i>				
Bénéfice net	1 139 \$	1 085 \$	3 472 \$	3 302 \$
Rajustements :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
Incidence fiscale des rajustements <sup>1)</sup>	—	—	—	(20)
<b>Total des rajustements</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>58 \$</b>
<b>Bénéfice net rajusté</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>3 472 \$</b>	<b>3 3360 \$</b>
Bénéfice dilué par action	1,83 \$	1,72 \$	5,54 \$	5,19 \$
Incidence des rajustements, par action	—	—	—	0,09
<b>Bénéfice dilué par action rajusté</b>	<b>1,83 \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>5,54 \$</b>	<b>5,28 \$</b>

1) L'incidence fiscale des rajustements est fondée sur la nature de l'élément aux fins de l'impôt ainsi que sur les taux d'imposition du ressort territorial concerné.

Le bénéfice d'exploitation rajusté est défini comme le bénéfice d'exploitation conforme aux PCGR, rajusté pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure aide la direction et les investisseurs à évaluer les résultats d'exploitation fondamentaux de la Compagnie en excluant les éléments susceptibles de fausser l'analyse de la performance économique courante. Les charges d'exploitation rajustées sont définies comme les charges d'exploitation conformes aux PCGR, rajustées pour tenir compte de certains éléments importants des charges d'exploitation qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN. Cette mesure fournit à la direction et aux investisseurs une vue d'ensemble des coûts en cours, sans les éléments exceptionnels et non récurrents, ce qui permet une évaluation plus précise de la gestion des coûts et de l'attribution des ressources sur l'ensemble des périodes de déclaration. Le ratio d'exploitation rajusté est défini comme les charges d'exploitation rajustées sous forme de pourcentage des produits d'exploitation. Pour la direction et les investisseurs, le ratio d'exploitation rajusté sert d'indicateur clé de performance en matière de gestion des coûts et d'efficacité opérationnelle globale, car il montre dans quelle mesure la direction contrôle efficacement les coûts par rapport au total des produits d'exploitation en excluant les éléments exceptionnels et non récurrents. Le tableau suivant fait le rapprochement du bénéfice d'exploitation, des charges d'exploitation et du ratio d'exploitation, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures de la performance rajustées non conformes aux PCGR indiquées aux présentes :

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
<i>En millions, sauf les pourcentages</i>				
Bénéfice d'exploitation	1 606 \$	1 515 \$	4 854 \$	4 619 \$
Rajustement :				
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	—	—	—	78
<b>Total du rajustement</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>— \$</b>	<b>78 \$</b>
<b>Bénéfice d'exploitation rajusté</b>	<b>1 606 \$</b>	<b>1 515 \$</b>	<b>4 854 \$</b>	<b>4 697 \$</b>
Charges d'exploitation	2 559 \$	2 595 \$	7 986 \$	8 069 \$
Total du rajustement	—	—	—	(78)
<b>Charges d'exploitation rajustées</b>	<b>2 559 \$</b>	<b>2 595 \$</b>	<b>7 986 \$</b>	<b>7 991 \$</b>
Ratio d'exploitation	61,4 %	63,1 %	62,2 %	63,6 %
Incidence du rajustement	— %	— %	— %	(0,6 %)
<b>Ratio d'exploitation rajusté</b>	<b>61,4 %</b>	<b>63,1 %</b>	<b>62,2 %</b>	<b>63,0 %</b>

## Devise constante

La présentation des résultats financiers en devise constante permet d'examiner les résultats financiers sans que soit prise en compte l'incidence des fluctuations des taux de change, ce qui facilite les comparaisons entre les périodes dans l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les mesures déclarées en devise constante sont considérées comme non conformes aux PCGR, ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. On obtient des résultats financiers en devise constante en convertissant les résultats libellés en dollars US de la période en cours aux taux de change moyens pondérés utilisés pour convertir les transactions libellées en dollars US de la période correspondante de l'exercice précédent.

Les taux de change moyens se sont établis à 1,378 \$ et à 1,399 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 et à 1,364 \$ et à 1,360 \$ par 1,00 \$ US pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2024, respectivement. En devise constante, le bénéfice net de la Compagnie pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 aurait été moins élevé de 1 M\$ (néant \$ par action après dilution) et moins élevé de 45 M\$ (0,07 \$ par action après dilution), respectivement.

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'incidence de la devise constante et de la variation connexe en pourcentage en devise constante sur les résultats financiers, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 :

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre				
	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)	2025	Incidence de la devise constante	2024	Variation en %, en devise constante fav. (défav.)
<b>Produits d'exploitation</b>								
Produits pétroliers et chimiques	854 \$	(4) \$	839 \$	1 %	2 577 \$	(43) \$	2 546 \$	– %
Métaux et minéraux	477	(3)	502	(6 %)	1 496	(34)	1 560	(6 %)
Produits forestiers	451	(3)	467	(4 %)	1 406	(31)	1 462	(6 %)
Charbon	237	(1)	229	3 %	725	(7)	691	4 %
Produits céréaliers et engrais	775	(3)	786	(2 %)	2 560	(36)	2 384	6 %
Intermodal	980	(3)	882	11 %	2 928	(19)	2 881	1 %
Véhicules automobiles	217	(1)	217	– %	677	(13)	688	(3 %)
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 991</b>	<b>(18)</b>	<b>3 922</b>	<b>1 %</b>	<b>12 369</b>	<b>(183)</b>	<b>12 212</b>	<b>– %</b>
Autres produits d'exploitation	174	(1)	188	(8 %)	471	(7)	476	(3 %)
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>4 165</b>	<b>(19)</b>	<b>4 110</b>	<b>1 %</b>	<b>12 840</b>	<b>(190)</b>	<b>12 688</b>	<b>– %</b>
<b>Charges d'exploitation</b>								
Main-d'œuvre et avantages sociaux	815	(3)	795	(2 %)	2 597	(28)	2 539	(1 %)
Services acquis et matières	562	(3)	566	1 %	1 715	(14)	1 715	1 %
Carburant	418	(4)	519	20 %	1 349	(38)	1 579	17 %
Amortissement	500	(2)	475	(5 %)	1 482	(17)	1 403	(4 %)
Location de matériel	103	(1)	93	(10 %)	326	(8)	294	(8 %)
Autres	161	(3)	147	(7 %)	517	(12)	461	(10 %)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	–	– %	–	–	78	100 %
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 559</b>	<b>(16)</b>	<b>2 595</b>	<b>2 %</b>	<b>7 986</b>	<b>(117)</b>	<b>8 069</b>	<b>2 %</b>
<b>Bénéfice d'exploitation</b>	<b>1 606</b>	<b>(3)</b>	<b>1 515</b>	<b>6 %</b>	<b>4 854</b>	<b>(73)</b>	<b>4 619</b>	<b>4 %</b>
Intérêts débiteurs	(227)	1	(230)	2 %	(679)	14	(660)	(1 %)
Autres éléments du produit net des prestations	125	–	114	10 %	376	–	341	10 %
Autres produits	3	–	10	(70 %)	44	(1)	44	(2 %)
<b>Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices</b>	<b>1 507</b>	<b>(2)</b>	<b>1 409</b>	<b>7 %</b>	<b>4 595</b>	<b>(60)</b>	<b>4 344</b>	<b>4 %</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices	(368)	1	(324)	(13 %)	(1 123)	15	(1 042)	(6 %)
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 139 \$</b>	<b>(1) \$</b>	<b>1 085 \$</b>	<b>5 %</b>	<b>3 472 \$</b>	<b>(45) \$</b>	<b>3 302 \$</b>	<b>4 %</b>
<b>Bénéfice dilué par action</b>	<b>1,83 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>1,72 \$</b>	<b>6 %</b>	<b>5,54 \$</b>	<b>(0,07) \$</b>	<b>5,19 \$</b>	<b>5 %</b>

## Produits d'exploitation

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise	Variation en %, en devise			Variation en %, en devise	Variation en %, en devise
	2025	2024			2025	2024		
Produits marchandises	3 991 \$	3 922 \$	2 %	1 %	12 369 \$	12 212 \$	1 %	— %
Autres produits d'exploitation	174	188	(7 %)	(8 %)	471	476	(1 %)	(3 %)
<b>Total – Produits d'exploitation</b>	<b>4 165 \$</b>	<b>4 110 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>1 %</b>	<b>12 840 \$</b>	<b>12 688 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>— %</b>
Produits marchandises								
Produits pétroliers et chimiques	854 \$	839 \$	2 %	1 %	2 577 \$	2 546 \$	1 %	— %
Métaux et minéraux	477	502	(5 %)	(6 %)	1 496	1 560	(4 %)	(6 %)
Produits forestiers	451	467	(3 %)	(4 %)	1 406	1 462	(4 %)	(6 %)
Charbon	237	229	3 %	3 %	725	691	5 %	4 %
Produits céréaliers et engrains	775	786	(1 %)	(2 %)	2 560	2 384	7 %	6 %
Intermodal	980	882	11 %	11 %	2 928	2 881	2 %	1 %
Véhicules automobiles	217	217	— %	— %	677	688	(2 %)	(3 %)
<b>Total – Produits marchandises</b>	<b>3 991 \$</b>	<b>3 922 \$</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>12 369 \$</b>	<b>12 212 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>— %</b>
Tonnes-milles commerciales (TMC) (en millions) <sup>2)</sup>	57 188	56 548	1 %	1 %	176 452	176 233	— %	— %
Produits marchandises/TMC (en cents) <sup>3)</sup>	6,98	6,94	1 %	— %	7,01	6,93	1 %	— %
Wagons complets (en milliers)	1 368	1 304	5 %	5 %	4 095	4 066	1 %	1 %
Produits marchandises/wagon complet (en dollars)	2 917	3 008	(3 %)	(3 %)	3 021	3 003	1 %	(1 %)

- 1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section intitulée *Mesures de calcul non conforme aux PCGR – Devise constante* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.
- 2) Les TMC sont une mesure de volume et sont calculées en multipliant le poids des envois en tonnes par la distance en milles parcourue par ces envois sur les lignes de la Compagnie. Le CN utilise les TMC plutôt que les wagons complets comme principale mesure de volume puisque les TMC tiennent également compte de la longueur des parcours et du poids pendant le transport.
- 3) Les produits marchandises par TMC sont une mesure de rendement des produits d'exploitation qui correspond aux produits d'exploitation provenant du transport d'une tonne de marchandises sur une distance d'un mille.

Pour le troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation se sont établis à 4 165 M\$, comparativement à 4 110 M\$ pour la période correspondante de 2024, soit une augmentation de 55 M\$, ou 1 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des volumes et des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois intermodaux intérieurs et internationaux liée aux répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024, ainsi que par la hausse des exportations de charbon métallurgique canadien et de céréales américaines. Ces facteurs ont été neutralisés en partie par une baisse des volumes de céréales canadiennes, de sable de fracturation et de produits pétroliers raffinés.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, dont le coût est facturé aux clients, et une baisse des taux du supplément carburant applicables.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation se sont établis à 12 840 M\$, comparativement à 12 688 M\$ pour la période correspondante de 2024, soit une augmentation de 152 M\$, ou 1 %. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits marchandises par TMC, tandis que les volumes sont demeurés stables :

- Volumes : stabilité s'expliquant surtout par la hausse des exportations de céréales américaines, la hausse des envois intermodaux intérieurs, de charbon métallurgique canadien, et des répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024; facteurs neutralisés par la baisse des volumes de produits pétroliers raffinés et des envois de produits forestiers, de sable de fracturation et de minerai de fer.

## RAPPORT DE GESTION

- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par une baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, dont le coût est facturé aux clients.

Les produits d'exploitation découlant du supplément carburant et du supplément charbon ont diminué de 74 M\$ au troisième trimestre de 2025 et de 299 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement de la baisse des taux du supplément carburant applicables et de l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, en partie neutralisée par la hausse des volumes.

### Produits pétroliers et chimiques

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	854 \$	839 \$	2 %	1 %	2 577 \$	2 546 \$	1 %	– %
TMC (en millions)	11 662	11 398	2 %	2 %	34 238	34 763	(2 %)	(2 %)
Produits/TMC (en cents)	7,32	7,36	(1 %)	(1 %)	7,53	7,32	3 %	1 %
Wagons complets (en milliers)	162	158	3 %	3 %	479	485	(1 %)	(1 %)
Produits/wagons complets (\$)	5 272	5 310	(1 %)	(1 %)	5 380	5 249	2 %	1 %

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 15 M\$, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes, neutralisée en partie par la baisse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois de produits chimiques, de matières plastiques et de pétrole brut, neutralisée en partie par la baisse des volumes intérieurs de produits pétroliers raffinés en raison de perturbations liées à la production et à des périodes d'arrêt prolongé dans les installations de clients.
- Produits marchandises par TMC : diminution s'expliquant surtout par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et une diminution des taux du supplément carburant applicables, neutralisée en partie par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 31 M\$, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des produits marchandises par TMC, neutralisée en partie par la baisse des volumes :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la baisse des volumes intérieurs de produits pétroliers raffinés en raison de perturbations liées à la production et à des périodes d'arrêt prolongé dans les installations de clients, neutralisée en partie par la hausse des exportations de liquides de gaz naturel et des envois de matières plastiques.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par une diminution des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025.

### Métaux et minéraux

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	477 \$	502 \$	(5 %)	(6 %)	1 496 \$	1 560 \$	(4 %)	(6 %)
TMC (en millions)	6 871	7 275	(6 %)	(6 %)	20 697	22 183	(7 %)	(7 %)
Produits/TMC (en cents)	6,94	6,90	1 %	– %	7,23	7,03	3 %	– %
Wagons complets (en milliers)	225	243	(7 %)	(7 %)	677	730	(7 %)	(7 %)
Produits/wagons complets (\$)	2 120	2 066	3 %	2 %	2 210	2 137	3 %	1 %

## RAPPORT DE GESTION

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 25 M\$, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des volumes, neutralisée en partie par la hausse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la faiblesse des indicateurs de base du marché du sable de fracturation, liée à la diminution du nombre de projets de forage de gaz naturel dans l'ouest du Canada, ainsi que par la faiblesse des indicateurs de base du marché du minerai de fer et de la fermeture d'une mine au deuxième trimestre de 2025. En outre, les volumes d'aluminium ont aussi été affectés négativement par les droits de douane américains.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible; facteurs neutralisés en partie par la baisse des taux du supplément carburant applicables, l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et une augmentation de la distance moyenne de transport.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 64 M\$, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des volumes, neutralisée en partie par la hausse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la faiblesse des indicateurs de base du marché du sable de fracturation, liée à la diminution du nombre de projets de forage de gaz naturel dans l'ouest du Canada, ainsi que par la faiblesse des indicateurs de base du marché du minerai de fer et de la fermeture d'une mine au deuxième trimestre de 2025. En outre, les volumes d'aluminium ont aussi été affectés négativement par les droits de douane américains.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible; facteurs neutralisés en partie par la baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025.

### Produits forestiers

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2025	2024	Variation en %	Variation en %, en devise constante	2025	2024	Variation en %	Variation en %, en devise constante
Produits (en millions)	451	\$ 467	\$ (3 %)	(4 %)	1 406	\$ 1 462	\$ (4 %)	(6 %)
TMC (en millions)	5 159	5 323	(3 %)	(3 %)	15 659	16 843	(7 %)	(7 %)
Produits/TMC (en cents)	8,74	8,77	– %	(1 %)	8,98	8,68	3 %	1 %
Wagons complets (en milliers)	68	73	(7 %)	(7 %)	212	228	(7 %)	(7 %)
Produits/wagons complets (\$)	6 632	6 397	4 %	3 %	6 632	6 412	3 %	1 %

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 16 M\$, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des volumes, tandis que les produits marchandises par TMC sont demeurés stables :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la baisse des envois de bois d'œuvre et de pâtes de bois en raison de conditions de marché défavorables persistantes, notamment l'incidence de la hausse des droits antidumping et compensateurs imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre canadien.
- Produits marchandises par TMC : stabilité s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, la baisse des taux du supplément carburant applicables et une augmentation de la distance moyenne de transport.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 56 M\$, ou 4 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des volumes, neutralisée en partie par la hausse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la baisse des envois de bois d'œuvre et de pâtes de bois en raison de conditions de marché défavorables persistantes, notamment l'incidence de la hausse des droits antidumping et compensateurs imposés par les États-Unis sur le bois d'œuvre canadien.

## RAPPORT DE GESTION

- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par la baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Les wagons complets ont diminué davantage que les TMC au troisième trimestre, par rapport à la période correspondante de 2024, principalement en raison de la diminution des envois de pâtes et papiers sur de courtes distances.

### Charbon

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	237 \$	229 \$	3 %	3 %	725 \$	691 \$	5 %	4 %
TMC (en millions)	5 131	4 908	5 %	5 %	15 635	14 839	5 %	5 %
Produits/TMC (en cents)	4,62	4,67	(1 %)	(1 %)	4,64	4,66	– %	(2 %)
Wagons complets (en milliers)	122	116	5 %	5 %	355	343	3 %	3 %
Produits/wagons complets (\$)	1 943	1 974	(2 %)	(2 %)	2 042	2 015	1 %	– %

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 8 M\$, ou 3 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes, neutralisée par la baisse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des exportations de charbon métallurgique canadien, neutralisée en partie par la baisse des exportations de charbon thermique américain à la suite d'interruptions planifiées dans deux mines de charbon thermique aux États-Unis, qui ont maintenant graduellement repris leurs activités.
- Produits marchandises par TMC : diminution s'expliquant surtout par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables, neutralisée en partie par des hausses des tarifs marchandises.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 34 M\$, ou 5 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes, tandis que les produits marchandises par TMC sont demeurés stables :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des exportations de charbon métallurgique canadien.
- Produits marchandises par TMC : stabilité s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible; facteurs neutralisés par la baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025.

### Produits céréaliers et engrais

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante			Variation en %, en devise constante	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	775 \$	786 \$	(1 %)	(2 %)	2 560 \$	2 384 \$	7 %	6 %
TMC (en millions)	14 562	15 072	(3 %)	(3 %)	48 325	46 690	4 %	4 %
Produits/TMC (en cents)	5,32	5,21	2 %	2 %	5,30	5,11	4 %	2 %
Wagons complets (en milliers)	163	163	– %	– %	518	496	4 %	4 %
Produits/wagons complets (\$)	4 755	4 822	(1 %)	(2 %)	4 942	4 806	3 %	1 %

## RAPPORT DE GESTION

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 11 M\$, ou 1 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des volumes, neutralisée en partie par la hausse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : diminution s'expliquant surtout par la baisse des exportations de céréales canadiennes, neutralisée en partie par la hausse des exportations de céréales américaines.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par une diminution significative de la distance moyenne de transport, des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible; facteurs neutralisés en partie par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 176 M\$, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes et des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des exportations de céréales américaines et canadiennes.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible; facteurs neutralisés en partie par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables.

Les TMC ont diminué et les wagons complets sont demeurés stables au troisième trimestre de 2025, par rapport à la période correspondante de 2024, principalement du fait de la hausse des envois de céréales américaines sur de courtes distances et de la baisse des envois de céréales canadiennes transportés sur de longues distances.

### Intermodal

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %	Variation en %, en devise constante			Variation en %	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	980 \$	882 \$	11 %	11 %	2 928 \$	2 881 \$	2 %	1 %
TMC (en millions)	13 027	11 793	10 %	10 %	39 469	38 538	2 %	2 %
Produits/TMC (en cents)	7,52	7,48	1 %	– %	7,42	7,48	(1 %)	(1 %)
Wagons complets (en milliers)	576	501	15 %	15 %	1 695	1 625	4 %	4 %
Produits/wagons complets (\$)	1 701	1 760	(3 %)	(4 %)	1 727	1 773	(3 %)	(3 %)

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 98 M\$, ou 11 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes et des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois du segment nord-américain et la hausse des envois intermodaux internationaux. L'augmentation reflète également les répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024.
- Produits marchandises par TMC : augmentation s'expliquant surtout par les hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont augmenté de 47 M\$, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la hausse des volumes, neutralisée en partie par la baisse des produits marchandises par TMC :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois du segment nord-américain et la hausse des importations au port de Halifax et de Prince Rupert, neutralisée en partie par la baisse des importations au port de Vancouver. L'augmentation reflète également les répercussions relatives aux incertitudes et aux arrêts de travail de la CFTC au troisième trimestre de 2024.
- Produits marchandises par TMC : diminution s'expliquant surtout par la baisse des taux du supplément carburant applicables et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, neutralisée en partie par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible.

## RAPPORT DE GESTION

Les wagons complets ont augmenté davantage que les TMC au troisième trimestre de 2025, par rapport à la période correspondante de 2024, principalement du fait de la baisse du tonnage moyen par wagon en raison d'une hausse des conteneurs retournés vides.

### Véhicules automobiles

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %	Variation en %, en devise constante			Variation en %	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	217 \$	217 \$	— %	— %	677 \$	688 \$	(2 %)	(3 %)
TMC (en millions)	776	779	— %	— %	2 429	2 377	2 %	2 %
Produits/TMC (en cents)	27,96	27,86	— %	— %	27,87	28,94	(4 %)	(6 %)
Wagons complets (en milliers)	52	50	4 %	4 %	159	159	— %	— %
Produits/wagons complets (\$)	4 173	4 340	(4 %)	(4 %)	4 258	4 327	(2 %)	(3 %)

Au troisième trimestre de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises sont demeurés stables, par rapport à la période correspondante de 2024 :

- Volumes : stabilité s'expliquant surtout par la hausse des envois de véhicules assemblés du Mexique vers le Canada, neutralisée par la baisse des envois transfrontaliers États-Unis-Canada de véhicules assemblés, et la baisse des importations transitant par le port de Vancouver.
- Produits marchandises par TMC : stabilité s'expliquant surtout par des hausses des tarifs marchandises, l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible et une diminution de la distance moyenne de transport; facteurs neutralisés par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables.

Pour les neuf premiers mois de 2025, les produits d'exploitation de ce groupe marchandises ont diminué de 11 M\$, ou 2 %, par rapport à la période correspondante de 2024, en raison principalement de la baisse des produits marchandises par TMC, neutralisée en partie par la hausse des volumes :

- Volumes : augmentation s'expliquant surtout par la hausse des envois de véhicules assemblés du Mexique vers le Canada, neutralisée en partie par la baisse des envois transfrontaliers de véhicules assemblés entre le Canada et les États-Unis.
- Produits marchandises par TMC : diminution s'expliquant surtout par l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025 et la baisse des taux du supplément carburant applicables; facteurs neutralisés en partie par des hausses des tarifs marchandises et l'incidence positive de la conversion du dollar canadien plus faible.

Les wagons complets ont augmenté et les TMC sont demeurés stables au troisième trimestre de 2025, par rapport à la période correspondante de 2024, principalement du fait de la baisse des expéditions de véhicules assemblés nord-américains transportées sur de longues distances.

### Autres produits

	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
			Variation en %	Variation en %, en devise constante			Variation en %	Variation en %, en devise constante
	2025	2024			2025	2024		
Produits (en millions)	174 \$	188 \$	(7 %)	(8 %)	471 \$	476 \$	(1 %)	(3 %)

Au troisième trimestre de 2025 et pour les neuf premiers mois de 2025, les autres produits d'exploitation ont diminué de 14 M\$, ou 7 %, et de 5 M\$, ou 1 %, respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement de la baisse des produits tirés des services de navires liés à la chaîne d'approvisionnement du minerai de fer. La diminution pour les neuf premiers mois de 2025 a été neutralisée en partie par la hausse des produits tirés des services de logistique automobile et de la hausse des services de distribution.

## Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation pour le troisième trimestre de 2025 se sont établies à 2 559 M\$, par rapport à 2 595 M\$ pour la période correspondante de 2024. Les charges d'exploitation pour les neuf premiers mois de 2025 se sont établies à 7 986 M\$, par rapport à 8 069 M\$ pour la période correspondante de 2024. La diminution de 36 M\$, ou 1 %, au troisième trimestre et la diminution de 83 M\$, ou 1 %, pour les neuf premiers mois de 2025 s'expliquent principalement par la baisse des prix du carburant et l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025, neutralisées en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible. En outre, la diminution pour les neuf premiers mois de 2025 était en partie attribuable à une perte sur les actifs détenus en vue de la vente comptabilisée au deuxième trimestre de 2024.

En millions, à moins d'indication contraire	Pour les trois mois terminés le 30 septembre				Pour les neuf mois terminés le 30 septembre			
	2025	2024	Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup>		2025	2024	Variation en %, en devise constante <sup>1)</sup>	
			Variation en %	en devise constante <sup>1)</sup>			Variation en %	en devise constante <sup>1)</sup>
Main-d'œuvre et avantages sociaux	815 \$	795 \$	(3 %)	(2 %)	2 597 \$	2 539 \$	(2 %)	(1 %)
Services acquis et matières	562	566	1 %	1 %	1 715	1 715	– %	1 %
Carburant	418	519	19 %	20 %	1 349	1 579	15 %	17 %
Amortissement	500	475	(5 %)	(5 %)	1 482	1 403	(6 %)	(4 %)
Location de matériel	103	93	(11 %)	(10 %)	326	294	(11 %)	(8 %)
Autres	161	147	(10 %)	(7 %)	517	461	(12 %)	(10 %)
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente	–	–	– %	– %	–	78	100 %	100 %
<b>Total – Charges d'exploitation</b>	<b>2 559 \$</b>	<b>2 595 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>2 %</b>	<b>7 986 \$</b>	<b>8 069 \$</b>	<b>1 %</b>	<b>2 %</b>

1) Cette mesure de calcul non conforme aux PCGR n'est pas définie de façon normalisée en vertu des PCGR et peut, par conséquent, ne pas être comparable aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés. Consulter la section intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR – Devise constante* du présent Rapport de gestion pour une explication de cette mesure de calcul non conforme aux PCGR.

### Main-d'œuvre et avantages sociaux

Les charges du poste Main-d'œuvre et avantages sociaux ont augmenté de 20 M\$, ou 3 %, au troisième trimestre et de 58 M\$, ou 2 %, pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024. L'augmentation du troisième trimestre s'explique principalement par la hausse de la charge de rémunération au rendement et les augmentations générales des salaires; neutralisée en partie par la diminution de l'effectif moyen. L'augmentation des neuf premiers mois de 2025 s'explique principalement par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, la hausse de la charge de rémunération au rendement et les augmentations générales des salaires, neutralisée en partie par une diminution de l'effectif moyen.

### Services acquis et matières

Les charges du poste Services acquis et matières ont diminué de 4 M\$, ou 1 %, au troisième trimestre et sont demeurés stables pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024. La diminution du troisième trimestre de 2025 s'explique principalement par la baisse des charges liées aux réparations et à l'entretien. Pour les neuf premiers mois de 2025, la baisse des charges liées aux services contractuels a été neutralisée par la hausse des charges liées à l'expédition transitaire.

### Carburant

Les charges du poste Carburant ont diminué de 101 M\$, ou 19 %, au troisième trimestre et de 230 M\$, ou 15 %, pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement de la baisse des prix du carburant et de l'incidence de l'élimination du programme fédéral canadien de taxation du carbone le 1<sup>er</sup> avril 2025; facteurs neutralisés en partie par l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

### Amortissement

Les charges du poste Amortissement ont augmenté de 25 M\$, ou 5 %, au troisième trimestre et de 79 M\$, ou 6 %, pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement d'un portefeuille d'actifs amortissables plus élevés et de l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

## RAPPORT DE GESTION

### Location de matériel

Les charges du poste Location de matériel ont augmenté de 10 M\$, ou 11 %, au troisième trimestre et de 32 M\$, ou 11 %, pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement de la hausse des charges afférentes aux redevances d'utilisation de wagons et de l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible.

### Autres

Les charges du poste Autres ont augmenté de 14 M\$, ou 10 %, au troisième trimestre et de 56 M\$, ou 12 %, pour les neuf premiers mois de 2025 par rapport aux périodes correspondantes de 2024. L'augmentation du troisième trimestre de 2025 s'explique principalement par la hausse des coûts liés aux incidents. L'augmentation des neuf premiers mois de 2025 s'explique principalement par la hausse des charges afférentes aux logiciels et au soutien informatique, la hausse des coûts liés aux incidents et des crédits de capitaux moins élevés; neutralisée en partie par la diminution des provisions pour litige.

### Perte sur les actifs détenus en vue de la vente

La perte sur les actifs détenus en vue de la vente de 78 M\$ comptabilisée au deuxième trimestre de 2024 découle du fait que la Compagnie a conclu une entente avec le gouvernement du Canada visant à transférer la propriété et les risques et obligations connexes du pont de Québec, situé au Québec (Canada), pour un montant symbolique. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

## Autres produits et charges

### Intérêts débiteurs

Les intérêts débiteurs se sont établis à 227 M\$ et à 679 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, respectivement, par rapport à 230 M\$ et à 660 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024. L'augmentation de 19 M\$ pour les neuf premiers mois est principalement attribuable à un niveau moyen plus élevé de titres d'emprunt et à l'incidence négative de la conversion du dollar canadien plus faible, neutralisée en partie par la baisse des taux d'intérêt moyens.

### Autres éléments du produit net des prestations

Les autres éléments du produit net des prestations se sont établis à 125 M\$ et à 376 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, respectivement, par rapport à 114 M\$ et à 341 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024. Les augmentations de 11 M\$ et de 35 M\$, respectivement, sont principalement attribuables à des intérêts débiteurs moins élevés, qui s'expliquent surtout par les variations des taux d'actualisation déterminés au 31 décembre 2024.

### Autres produits

Les autres produits se sont établis à 3 M\$ et à 44 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, par rapport à 10 M\$ et à 44 M\$, respectivement, pour les périodes correspondantes de 2024. La diminution au troisième trimestre s'explique surtout par un gain de change moins élevé. Les autres produits sont demeurés stables pour les neuf premiers mois.

### Charge d'impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts sur les bénéfices s'est établie à 368 M\$ et à 1 123 M\$ pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, par rapport à 324 M\$ et à 1 042 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024. Les taux d'imposition effectifs pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 ont été de 24,4 % et de 24,4 %, par rapport à 23,0 % et à 24,0 % pour les périodes correspondantes de 2024.

Le 4 juillet 2025, le président des États-Unis a promulgué la loi intitulée « *One Big Beautiful Bill Act* » (ci-après « la loi »). Cette loi traite de nombreuses politiques de dépenses et apporte plusieurs modifications à la législation fiscale actuelle, notamment une augmentation du taux d'érosion de la base fiscale et contre les abus à partir de 2026, le rétablissement permanent de la possibilité de déduire immédiatement les nouveaux investissements dans certains actifs amortissables admissibles réalisés après le 19 janvier 2025, et l'augmentation de la limite de déduction pour les charges d'intérêts nettes à partir de 2025. Les modifications apportées aux lois fiscales n'ont aucune incidence sur le taux d'imposition effectif de la Compagnie et n'ont aucune incidence significative sur ses paiements d'impôt sur les bénéfices.

## Résumé des données financières trimestrielles

En millions, sauf les données par action	Trimestres de 2025			Trimestres de 2024			Trimestre de 2023	
	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième	Troisième	Deuxième	Premier	Quatrième
Produits d'exploitation	4 165 \$	4 272 \$	4 403 \$	4 358 \$	4 110 \$	4 329 \$	4 249 \$	4 471 \$
Bénéfice d'exploitation <sup>1)</sup>	1 606 \$	1 638 \$	1 610 \$	1 628 \$	1 515 \$	1 558 \$	1 546 \$	1 818 \$
Bénéfice net <sup>1)</sup>	1 139 \$	1 172 \$	1 161 \$	1 146 \$	1 085 \$	1 114 \$	1 103 \$	2 130 \$
Bénéfice de base par action	1,83 \$	1,87 \$	1,85 \$	1,82 \$	1,72 \$	1,75 \$	1,72 \$	3,30 \$
Bénéfice dilué par action <sup>1)</sup>	1,83 \$	1,87 \$	1,85 \$	1,82 \$	1,72 \$	1,75 \$	1,72 \$	3,29 \$
Dividendes par action	0,8875 \$	0,8875 \$	0,8875 \$	0,8450 \$	0,8450 \$	0,8450 \$	0,8450 \$	0,7900 \$

1) Certains trimestres comprennent des éléments qui, selon la direction, ne résultent pas nécessairement des activités quotidiennes du CN et qui peuvent fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Consulter la section intitulée *Mesures de calcul non conformes aux PCGR* du présent Rapport de gestion ainsi que le Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements sur ces éléments.

Les produits d'exploitation générés par la Compagnie au cours de l'année subissent l'influence des conditions climatiques saisonnières, de la conjoncture économique générale, de la demande cyclique pour le transport ferroviaire et des forces de la concurrence sur le marché du transport (consulter la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie). Les charges d'exploitation reflètent les répercussions des volumes de marchandises, des conditions climatiques saisonnières, des coûts liés à la main-d'œuvre, des prix du carburant et des initiatives de productivité de la Compagnie. Les fluctuations du dollar canadien par rapport au dollar US ont aussi eu un effet sur la conversion des produits et des charges d'exploitation de la Compagnie libellés en dollars US et ont donné lieu à des fluctuations du bénéfice net pour les huit trimestres présentés ci-dessus.

## Liquidités et ressources en capitaux

La section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie présente une analyse des liquidités et des ressources en capitaux de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements significatifs au cours des neuf premiers mois de 2025, à l'exception de ceux qui sont indiqués ci-dessous.

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie de la Compagnie se chiffrait à 214 M\$ et à 389 M\$, respectivement, et le poste Liquidités et équivalents de trésorerie soumis à restrictions, à 12 M\$ et à 12 M\$, respectivement. À ces mêmes dates, la Compagnie présentait respectivement un fonds de roulement négatif de 1 661 M\$ et de 1 357 M\$.<sup>1)</sup> Il n'y a actuellement aucune exigence particulière relative au fonds de roulement autre que celles du cours normal des affaires, comme il est expliqué aux présentes. La Compagnie estime que les flux de trésorerie provenant de ses activités d'exploitation et de ses diverses sources de financement seront suffisants pour répondre à ses obligations courantes.

1) La Compagnie définit le fonds de roulement comme l'actif à court terme de 2 512 M\$ (2 619 M\$ au 31 décembre 2024) moins le passif à court terme de 4 173 M\$ (3 976 M\$ au 31 décembre 2024).

## Sources de financement disponibles

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les sources de financement disponibles de la Compagnie, consulter la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie, ainsi que la *Note 8, Activités de financement*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires du 30 septembre 2025 de la Compagnie.

## Facilités de crédit renouvelables

Le 28 mars 2025, les ententes de facilité de crédit renouvelable de la Compagnie ont été modifiées afin de prolonger leur durée respective d'une année supplémentaire. La facilité de crédit non garantie de 2,5 G\$ est composée de deux tranches de 1,25 G\$ qui arrivent maintenant à échéance les 31 mars 2028 et 31 mars 2030, respectivement. La facilité de crédit non garantie de 1,0 G\$ arrive maintenant à échéance le 17 mars 2027. Les facilités de crédit renouvelables permettent de réaliser des emprunts à divers taux d'intérêt de référence, comme le *Secured Overnight Financing Rate (SOFR)* et le taux des opérations de pension à un jour (CORRA), majorés des marges applicables, selon les cotes de crédit du CN.

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours en vertu de ces facilités de crédit renouvelables.

# RAPPORT DE GESTION

## Prêts d'équipement

Les emprunts effectués en vertu des facilités de prêt à terme non renouvelables sont octroyés au SOFR ou au taux CORRA, majorés des marges applicables.

Au cours des neuf premiers mois de 2025, la Compagnie a remboursé 66 M\$ sur ses prêts d'équipement. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie avait des emprunts en cours s'élevant à 1 360 M\$ et à 1 449 M\$, respectivement.

## Papier commercial

Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, les emprunts totaux sous forme de papier commercial de la Compagnie s'élevaient à 557 M\$ US (776 M\$) et à 501 M\$ US (721 M\$), respectivement, inscrits au poste Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an des Bilans consolidés.

## Programme de titrisation des débiteurs

Le 28 mars 2025, la Compagnie a prolongé d'un an la durée de son entente, soit jusqu'au 2 février 2027. Au 30 septembre 2025 et au 31 décembre 2024, la Compagnie n'avait aucun emprunt en cours dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs.

## Facilités de lettres de crédit bilatérales

Le 28 mars 2025, la Compagnie a prolongé la durée de ses ententes portant sur des facilités de lettres de crédit bilatérales engagées jusqu'au 28 avril 2028.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des lettres de crédit en circulation de 322 M\$ (329 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités engagées et de 153 M\$ (142 M\$ au 31 décembre 2024) en vertu des facilités non engagées.

## Cotes de crédit

Le tableau suivant indique les cotes de crédit pour les titres d'emprunt à long terme et le papier commercial de la Compagnie à la date du présent Rapport de gestion.

	Perspective	Cote pour les titres d'emprunt à long terme <sup>1)</sup>	Cote pour le papier commercial <sup>1)</sup>
DBRS Morningstar	Stable	A	R-1 (bas)
Moody's Investors Service	Stable	A2	P-1
S&P Global Ratings	Stable	A-	A-2

1) Ces cotes de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la détention ou la vente des titres mentionnés ci-dessus, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation les ayant attribuées. Chaque cote de crédit devrait être évaluée indépendamment de toute autre cote de crédit.

## Flux de trésorerie

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre			Pour les neuf mois terminés le 30 septembre		
	2025	2024	Variation	2025	2024	Variation
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 913 \$	1 774 \$	139 \$	4 822 \$	4 704 \$	118 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 120)	(1 190)	70	(2 481)	(2 644)	163
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement	(1 209)	(669)	(540)	(2 514)	(2 287)	(227)
Effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions et les équivalents de trésorerie soumis à restrictions	2	(1)	3	(2)	1	(3)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des liquidités soumises à restrictions et des équivalents de trésorerie soumis à restrictions</b>	<b>(414)</b>	<b>(86)</b>	<b>(328)</b>	<b>(175)</b>	<b>(226)</b>	<b>51</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions au début de la période	640	784	(144)	401	924	(523)
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et équivalents de trésorerie soumis à restrictions à la fin de la période</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>	<b>(472) \$</b>	<b>226 \$</b>	<b>698 \$</b>	<b>(472) \$</b>

## Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une mesure utile des liquidités puisqu'ils démontrent la capacité de la Compagnie de générer des flux de trésorerie pour des obligations de dette et à des fins discrétionnaires, telles que le versement de dividendes, les rachats d'actions et les occasions stratégiques. La Compagnie définit les flux de trésorerie disponibles comme la différence entre les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation et les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement, rajustés pour tenir compte de l'incidence i) des acquisitions et regroupements d'entreprises ainsi que ii) des paiements liés à l'opération de fusion, des entrées de trésorerie et des impôts sur les bénéfices en espèces, qui sont des éléments non représentatifs des tendances de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas définis de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation conformément aux PCGR, tels que déclarés pour les trois mois et les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux flux de trésorerie disponibles non conformes aux PCGR indiqués aux présentes :

En millions	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	1 913 \$	1 774 \$	4 822 \$	4 704 \$
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement	(1 120)	(1 190)	(2 481)	(2 644)
<b>Flux de trésorerie disponibles</b>	<b>793 \$</b>	<b>584 \$</b>	<b>2 341 \$</b>	<b>2 060 \$</b>

## Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de 139 M\$ au troisième trimestre de 2025 et de 118 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, par rapport aux périodes correspondantes de 2024, en raison principalement des variations du fonds de roulement et de la hausse du bénéfice d'exploitation.

## Cotisations aux régimes de retraite

Les cotisations de la Compagnie à ses divers régimes de retraite à prestations déterminées sont conformes aux dispositions législatives applicables au Canada et aux États-Unis et respectent les limites inférieures et supérieures déterminées selon des évaluations actuarielles.

D'autres renseignements relatifs aux régimes de retraite sont présentés à la Note 17, *Régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie et dans la section intitulée *Liquidités et ressources en capitaux* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie.

Les évaluations actuarielles les plus récentes effectuées à des fins de capitalisation en date du 31 décembre 2024, que la Compagnie a déposé pour ses régimes de retraite à prestations déterminées enregistrés canadiens, indiquaient un excédent de capitalisation d'environ 5,3 G\$ sur une base de continuité et un excédent de capitalisation d'environ 3,4 G\$ sur une base de solvabilité, calculés selon la moyenne triennale du ratio de liquidation hypothétique des régimes.

Les cotisations versées à tous les régimes au cours des neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024 s'élevaient à 57 M\$ et à 51 M\$, respectivement. Au cours du premier trimestre de 2025, l'un des régimes de retraite à cotisations déterminées du CN a été fusionné avec le Régime de retraite du CN, mais ceci n'a pas entraîné la réévaluation de la situation de capitalisation de ce régime. Selon les résultats des évaluations actuarielles de la Compagnie à des fins de capitalisation au 31 décembre 2024, le Régime de retraite du CN est resté entièrement capitalisé à un niveau tel que la Compagnie n'est toujours pas autorisée à verser de cotisations au volet à prestations déterminées de ce régime. Par conséquent, des cotisations en espèces totales d'environ 70 M\$ devraient être faites en 2025 au titre de tous ses régimes de retraite, sauf au volet à prestations déterminées du Régime de retraite du CN.

Des changements défavorables aux hypothèses utilisées pour calculer la capitalisation des régimes de la Compagnie, particulièrement par rapport au taux d'actualisation, ainsi que des modifications de la législation fédérale ou des directives des organismes de réglementation des régimes de retraite pourraient avoir une incidence considérable sur les cotisations futures de la Compagnie.

## RAPPORT DE GESTION

### *Paiements d'impôts sur les bénéfices*

Les paiements nets d'impôts sur les bénéfices pour les neuf mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024 se sont établis à 708 M\$ et à 933 M\$, respectivement. La diminution est principalement attribuable à la baisse des versements requis au Canada. Pour 2025, la Compagnie s'attend à ce que ses paiements nets d'impôts sur les bénéfices soient maintenant d'environ 1,0 G\$.

### **Activités d'investissement**

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement ont diminué de 70 M\$ au troisième trimestre de 2025 et de 163 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, comparativement aux périodes correspondantes de 2024, ce qui s'explique principalement par une baisse des acquisitions d'immobilisations.

### *Acquisitions d'immobilisations*

<i>En millions</i>	<b>Pour les trois mois terminés le 30 septembre</b>		<b>Pour les neuf mois terminés le 30 septembre</b>	
	<b>2025</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
Voie et chemin de roulement	<b>718 \$</b>	677 \$	<b>1 605 \$</b>	1 515 \$
Matériel roulant	<b>196</b>	342	<b>352</b>	682
Immeubles	<b>41</b>	28	<b>80</b>	58
Informatique	<b>67</b>	94	<b>209</b>	253
Autres	<b>83</b>	35	<b>183</b>	97
<b>Acquisitions d'immobilisations</b>	<b>1 105 \$</b>	1 176 \$	<b>2 429 \$</b>	2 605 \$

### *Programme de dépenses en immobilisations de 2025*

En 2025, la Compagnie prévoit continuer à investir dans son programme de dépenses en immobilisations pour améliorer la sécurité, l'efficacité et l'intégrité de son réseau. Ces investissements visent aussi à faciliter et à soutenir la croissance de la Compagnie et seront financés avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ou les flux de trésorerie provenant des activités de financement, au besoin.

### **Activités de financement**

Les flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement ont augmenté de 540 M\$ au troisième trimestre de 2025 et de 227 M\$ pour les neuf premiers mois de 2025, par rapport aux périodes correspondantes de 2024. L'augmentation au troisième trimestre s'explique principalement par une hausse des rachats d'actions ordinaires. L'augmentation pour les neuf premiers mois s'explique principalement par des remboursements nets de dettes plus élevés, incluant le papier commercial, neutralisée en partie par une baisse des rachats d'actions ordinaires.

### *Activités de financement par emprunt*

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2025 comprenaient ce qui suit :

- le 22 septembre 2025, remboursement de 350 M\$ de billets à 2,80 % échéant en 2025;
- le 10 juin 2025, émission sur les marchés canadiens de 500 M\$ de billets à 3,50 % échéant en 2030 et de 500 M\$ de billets à 4,20 % échéant en 2035, pour un produit net total de 995 M\$ qui a été utilisé pour les besoins généraux de la Compagnie, incluant le refinancement de l'endettement en cours; et
- émission nette de papier commercial de 719 M\$ au troisième trimestre et de 26 M\$ pour les neuf premiers mois.

Les activités de financement par emprunt au cours des neuf premiers mois de 2024 comprenaient ce qui suit :

- le 18 septembre 2024, émission sur les marchés financiers américains de 750 M\$ US (1 020 M\$) de billets à 4,38 % échéant en 2034, pour un produit net total de 1 011 M\$;
- le 2 mai 2024, émission sur les marchés canadiens de 700 M\$ de billets à 4,60 % échéant en 2029 et de 550 M\$ de billets à 5,10 % échéant en 2054, pour un produit net total de 1 242 M\$;
- remboursement net de papier commercial de 675 M\$ au troisième trimestre et de 756 M\$ pour les neuf premiers mois;
- le 22 mars 2024, émission d'un prêt d'équipement de 412 M\$ en vertu de la facilité de crédit non renouvelable;
- produit de 450 M\$ tiré des emprunts dans le cadre du programme de titrisation des débiteurs au premier trimestre; et
- remboursement des emprunts sous forme de titrisation des débiteurs de 450 M\$.

## RAPPORT DE GESTION

Des renseignements supplémentaires sur les titres d'emprunt en circulation de la Compagnie sont donnés à la Note 15, *Dette*, afférente aux États financiers consolidés annuels de 2024 de la Compagnie.

### Rachat d'actions ordinaires

La Compagnie peut racheter ses actions ordinaires, conformément à une offre publique de rachat (OPR) dans le cours normal des activités, au prix courant du marché, plus les frais de courtage, ou à tout autre prix pouvant être autorisé par la Bourse de Toronto. En vertu de son OPR en cours, la Compagnie peut racheter jusqu'à concurrence de 20,0 millions d'actions ordinaires entre le 4 février 2025 et le 3 février 2026. Au 30 septembre 2025, elle avait racheté 9,9 millions d'actions ordinaires pour un montant de 1 321 M\$ en vertu de son OPR en cours.

Au 30 septembre 2025, la Compagnie a enregistré une charge à payer de 27 M\$ en vertu de la taxe de deux pour cent sur ses rachats d'actions nets pour les neuf premiers mois de 2025 (51 M\$ au 31 décembre 2024), qui a été comptabilisée en tant que coût direct des rachats d'actions ordinaires et inscrite dans l'Avoir des actionnaires. L'obligation fiscale cumulée pour les rachats nets d'actions de 2024 a été payée au cours du premier trimestre 2025.

La Compagnie a racheté 13,9 millions d'actions ordinaires en vertu de son OPR précédente, y compris 0,6 million d'actions ordinaires au premier trimestre de 2025, qui permettait le rachat jusqu'à concurrence de 32,0 millions d'actions ordinaires entre le 1<sup>er</sup> février 2024 et le 31 janvier 2025.

En millions, sauf les données par action	Pour les trois mois terminés le 30 septembre		Pour les neuf mois terminés le 30 septembre	
	2025	2024	2025	2024
Nombre d'actions ordinaires rachetées	7,7	2,5	10,5	14,4
Prix moyen pondéré par action <sup>1)</sup>	134,77 \$	165,40 \$	137,91 \$	172,96 \$
Montant des rachats <sup>1) 2)</sup>	1 041 \$	427 \$	1 448 \$	2 498 \$

1) Comprend les frais de courtage et l'impôt sur les rachats d'actions.

2) Comprend les règlements dans les périodes subséquentes.

### Dividendes versés

La Compagnie a versé des dividendes trimestriels s'élevant à 550 M\$ et à 1 663 M\$ au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2025, soit 0,8875 \$ par action, contre 532 M\$ et 1 607 M\$ pour les périodes correspondantes de 2024, soit 0,8450 \$ par action.

### Obligations contractuelles

Dans le cours normal des affaires, la Compagnie engage des obligations contractuelles. Le tableau ci-dessous indique les obligations contractuelles de la Compagnie pour les éléments suivants au 30 septembre 2025 :

En millions	Total	2030					
		2025	2026	2027	2028	2029	et après
Obligations de dette <sup>1)</sup>	21 114 \$	800 \$	774 \$	79 \$	1 090 \$	1 131 \$	17 240 \$
Intérêts sur les obligations de dette	13 714	191	879	868	868	790	10 118
Obligations de contrats de location-financement	6	1	4	1	—	—	—
Obligations de contrats de location-exploitation <sup>2)</sup>	707	44	125	96	62	34	346
Obligations d'acquisition <sup>3)</sup>	2 355	1 602	233	198	234	67	21
Autres éléments de passif à long terme <sup>4)</sup>	1 047	30	84	54	74	46	759
<b>Total – Obligations contractuelles</b>	<b>38 943 \$</b>	<b>2 668 \$</b>	<b>2 099 \$</b>	<b>1 296 \$</b>	<b>2 328 \$</b>	<b>2 068 \$</b>	<b>28 484 \$</b>

1) Présentées nettes des escomptes non amortis et des coûts liés à l'émission de dette et excluant les obligations de contrats de location-financement.

2) Comprend des intérêts implicites de 255 M\$.

3) Comprend des engagements fixes et variables pour des services informatiques et des licences, des rails, des services d'ingénierie, des locomotives, des roues, des wagons, des traverses, ainsi que d'autres matériel et services. Les coûts des engagements variables ont été estimés au moyen des prix et des volumes prévus.

4) Comprend les paiements prévus pour l'indemnisation des travailleurs, les paiements des prestations de retraite en vertu des régimes de retraite supplémentaires non enregistrés de la Compagnie, les avantages complémentaires de retraite autres que les régimes de retraite, les avantages fiscaux non constatés nets et les passifs à l'égard de l'environnement.

## Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple

La direction est d'avis que le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple est une mesure utile de la solvabilité parce qu'il reflète la capacité de la Compagnie à faire face à ses obligations du service de la dette et à d'autres obligations à long terme. La Compagnie calcule le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple en divisant les capitaux empruntés rajustés par le BAIIA rajusté des douze derniers mois. Les capitaux empruntés rajustés sont définis comme la somme de la dette à long terme et de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an telles que déclarées dans les Bilans consolidés de la Compagnie, ainsi que des passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an, et des régimes de retraite en déficit comptabilisés dans les Bilans consolidés de la Compagnie en raison de la nature de leurs obligations contractuelles et financières, qui est semblable à des titres d'emprunt. Le BAIIA rajusté représente le bénéfice net, à l'exclusion des intérêts-débiteurs, de la charge d'impôts sur les bénéfices, de l'amortissement, du coût des contrats de location-exploitation, des autres éléments du produit net des prestations, d'autres produits (pertes) et d'autres éléments importants qui ne reflètent pas les activités commerciales sous-jacentes du CN et qui pourraient fausser l'analyse des tendances au chapitre de la performance économique. Les capitaux empruntés rajustés et le BAIIA rajusté sont des mesures de calcul non conformes aux PCGR utilisées dans le calcul du ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple. Ces mesures ne sont pas définies de façon normalisée en vertu des PCGR et peuvent, par conséquent, ne pas être comparables aux mesures semblables présentées par d'autres sociétés.

Le tableau suivant fait le rapprochement des capitaux empruntés et du bénéfice net conformément aux PCGR, tels que déclarés aux 30 septembre 2025 et 2024 et pour les douze mois terminés les 30 septembre 2025 et 2024, aux mesures rajustées indiquées aux présentes, lesquelles ont été utilisées pour calculer le ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple, non conforme aux PCGR :

En millions, à moins d'indication contraire	Au 30 septembre et pour les douze mois terminés le 30 septembre	2025	2024
<b>Capitaux empruntés<sup>1)</sup></b>		<b>21 120 \$</b>	<b>20 698 \$</b>
<b>Rajustements :</b>			
Passifs liés aux contrats de location-exploitation, incluant la tranche échéant à moins d'un an <sup>2)</sup>		<b>452</b>	<b>363</b>
Régimes de retraite en déficit <sup>3)</sup>		<b>341</b>	<b>356</b>
<b>Capitaux empruntés rajustés</b>		<b>21 913 \$</b>	<b>21 417 \$</b>
Bénéfice net		<b>4 618 \$</b>	<b>5 432 \$</b>
Intérêts débiteurs		<b>910</b>	<b>859</b>
Charge d'impôts sur les bénéfices		<b>1 485</b>	<b>784</b>
Amortissement		<b>1 971</b>	<b>1 866</b>
Coût des contrats de location-exploitation <sup>4)</sup>		<b>159</b>	<b>153</b>
Autres éléments du produit net des prestations		<b>(489)</b>	<b>(460)</b>
Autres produits		<b>(42)</b>	<b>(178)</b>
<b>Rajustement :</b>			
Perte sur les actifs détenus en vue de la vente <sup>5)</sup>		<b>—</b>	<b>78</b>
<b>BAIIA rajusté</b>		<b>8 612 \$</b>	<b>8 534 \$</b>
<b>Ratio capitaux empruntés rajustés/BAIIA rajusté exprimé sous forme de multiple (fois)</b>		<b>2,54</b>	<b>2,51</b>

1) Représente le total de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et de la dette à long terme tels que présentés dans les Bilans consolidés.

2) Représente la valeur actuelle des paiements liés à des contrats de location-exploitation.

3) Représente le déficit capitalisé total de tous les régimes de retraite à prestations déterminées pour lesquels les obligations projetées découlant des régimes sont supérieures à l'actif des régimes.

4) Représente les coûts des contrats de location-exploitation inscrits aux postes Services acquis et matières et Location de matériel des États consolidés des résultats.

5) Se rapporte à la perte de 78 M\$ sur les actifs détenus en vue de la vente, comptabilisée au deuxième trimestre de 2024, résultant d'une entente visant à transférer la propriété du pont de Québec, situé au Québec (Canada), et les risques et obligations qui y sont associés au gouvernement du Canada. Voir la Note 4, *Actifs détenus en vue de la vente*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires non audités de la Compagnie pour obtenir de plus amples renseignements.

## Dispositions hors bilan

### Garanties et indemnisations

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie conclut des ententes qui peuvent exiger qu'elle fournisse des garanties ou indemnisations, à des tiers et à d'autres, qui peuvent dépasser la durée des ententes. Il peut s'agir notamment de lettres de crédit de soutien, de cautions et d'autres obligations ainsi que d'indemnisations d'usage pour le type d'opération ou pour le secteur ferroviaire. Au 30 septembre 2025, la Compagnie n'a pas comptabilisé de passif relativement aux garanties et aux indemnisations. Des renseignements supplémentaires sur les garanties et indemnisations sont donnés à la *Note 11, Engagements et éventualités d'importance*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires de la Compagnie du 30 septembre 2025.

## Données relatives aux actions en circulation

Au 30 octobre 2025, la Compagnie avait 615,5 millions d'actions ordinaires ainsi que 3,2 millions d'options d'achat d'actions en circulation.

## Instruments financiers

### Gestion des risques

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à divers risques qui découlent de son utilisation d'instruments financiers, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et des risques de marché, qui comprennent le risque de change étranger, le risque de taux d'intérêt et le risque sur prix de marchandises. La section intitulée *Instruments financiers* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie décrit ces risques et la manière dont la Compagnie les gère.

### Instruments financiers dérivés

#### Risque de change étranger

##### Contrats de change à terme

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des contrats de change à terme en vigueur aux fins d'achats d'une valeur nominale de 557 M\$ US (580 M\$ US au 31 décembre 2024). Ces contrats en vigueur sont assujettis à un taux de change moyen pondéré de 1,38 \$ par 1,00 US (1,37 \$ par 1,00 \$ US au 31 décembre 2024). Ils ont une durée moyenne pondérée de 39 jours (88 jours au 31 décembre 2024). Les variations de la juste valeur des contrats de change à terme, qui découlent de la variation des taux de change, sont comptabilisées au poste Autres produits des États consolidés des résultats lorsqu'ils se produisent.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, la Compagnie a comptabilisé un gain de 40 M\$ et une perte de 7 M\$, respectivement, relativement aux contrats de change à terme, contre une perte de 22 M\$ et un gain de 53 M\$, respectivement, pour les mêmes périodes en 2024. Ces gains ont été neutralisés en grande partie par la réévaluation d'actifs et de passifs monétaires libellés en dollars US et comptabilisés au poste Autres produits.

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des contrats de change à terme en vigueur inclus dans les postes Autres actifs à court terme s'établissait à 7 M\$ (38 M\$, au 31 décembre 2024).

##### Swaps de taux d'intérêt sur devises

Au 30 septembre 2025, le montant nominal total des swaps de taux d'intérêt sur devises était de 975 M\$ US afin de couvrir les fluctuations de change entre le dollar américain et le dollar canadien sur les billets libellés en dollars US arrivant à échéance les 1<sup>er</sup> mars 2026 et 15 juillet 2028, pour un montant total en capital de 1 401 M\$ avec un taux d'intérêt annuel fixe pondéré de 3,33 %.

Ces swaps de taux d'intérêt sur devises ont été désignés comme des instruments de couverture admissibles et ont été comptabilisés à titre de couvertures des flux de trésorerie, leurs modalités fondamentales correspondant à celles des billets libellés en dollars US associés.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements cumulatifs aux justes valeurs des contrats de swap de taux d'intérêt sur devises inscrits au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés représentaient un gain de 32 M\$ et une perte de 33 M\$, respectivement. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les montants amortis du poste Autre bénéfice global cumulé aux postes Autres produits liés à l'incidence des risques de change et Intérêts débiteurs représentaient des gains de 31 M\$ et de 4 M\$, respectivement, et une perte de 44 M\$ et un gain de 10 M\$, respectivement, au cours de la même période où les valeurs comptables des deux billets libellés en dollars US ont été réévalués en dollars canadiens et où les intérêts débiteurs ont été comptabilisés.

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sur devises en cours s'élevait à 9 M\$ dans le poste Autres actifs à court terme, 22 M\$ dans le poste Créditeurs et autres, et à 27 M\$ dans le poste Autres passifs et crédits différés.

Les flux de trésoreries liés à ces contrats de swap de taux d'intérêt sur devises qui se rapportent aux règlements périodiques des intérêts sont classés comme des activités d'exploitation et les flux de trésorerie qui se rapportent au solde du capital seront classés comme des activités de financement.

### ***Risque de taux d'intérêt***

#### *Blocages de trésorerie*

Au 30 septembre 2025, le montant nominal total des conventions de blocage de trésorerie conclues était de 400 M\$ US afin de couvrir les taux de référence du Trésor américain liés à une émission de titres de créance à venir. Les blocages de trésorerie sont désignés comme des instruments de couverture des flux de trésorerie. Les gains ou les pertes cumulatifs des blocages de trésorerie sont comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés. Ces blocages seront réglés au moment de l'émission de la dette. À ce moment, les gains ou les pertes cumulatifs comptabilisés au poste Autre perte globale cumulée seront amortis en bénéfice à titre de réduction ou d'augmentation des frais d'intérêt sur la durée de la dette correspondante.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, les changements cumulatifs inscrits aux justes valeurs des conventions de blocage de trésorerie au poste Autre perte globale cumulée des instruments dérivés représentaient un gain de 1 M\$ et de 2 M\$ respectivement.

Au 30 septembre 2025, la juste valeur des conventions de blocage de trésorerie comprise dans les postes Autres actifs à court terme et Autres passifs à court terme était de 3 M\$ et de 1 M\$, respectivement.

#### *Swaps de taux d'intérêt*

Au 30 septembre 2025, la Compagnie avait des swaps en cours dont le montant nominal était de 1,0 G\$. Ces swaps ont été désignés comme instruments de couverture admissibles et comptabilisés comme couvertures de juste valeur sur un montant cumulatif de 1,0 G\$ de dollars de billets arrivant à échéance le 10 juin 2030 et le 10 juin 2035. Les swaps ont été désignés pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux fluctuations du marché attribuables au taux des opérations de pension à un jour (taux CORRA). Le gain ou la perte de juste valeur sur les swaps ainsi que toute perte ou tout gain compensatoire sur les billets couverts attribuables au risque couvert sont comptabilisés dans le poste Intérêts débiteurs.

Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025 les changements cumulatifs inscrits au poste Autres actifs à court terme et Actifs incorporels, écart d'acquisition et autres représentaient des gains de 7 M\$ et de 5 M\$, respectivement. Pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025, l'ajustement de couverture inclus dans la valeur comptable des billets couverts dans la dette à long terme représentait des pertes de 7M\$ et 5 M\$, respectivement.

Les intérêts nets périodiques à payer pour ces swaps sont comptabilisés au poste Intérêts débiteurs, qui représentaient un montant nominal pour les trois mois et les neuf mois terminés le 30 septembre 2025. Leurs règlements respectifs seront inclus dans les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation.

### Juste valeur des instruments financiers

Au 30 septembre 2025, la dette de la Compagnie, à l'exclusion des contrats de location-financement, avait une valeur comptable de 21 114 M\$ (20 887 M\$ au 31 décembre 2024) et une juste valeur de 20 147 M\$ (19 688 M\$ au 31 décembre 2024). La valeur comptable de la dette excluant les contrats de location-financement était plus élevée que la juste valeur étant donné que les taux de marché étaient supérieurs aux taux d'intérêt nominaux stipulés.

Des renseignements supplémentaires sur les instruments financiers sont donnés à la Note 12, *Instruments financiers*, afférente aux États financiers consolidés intermédiaires du 30 septembre 2025 de la Compagnie.

### Recommandations comptables récentes

Les récentes mises à jour *Accounting Standards Updates* (ASU) ci-dessous, qui ont été publiées par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), ont une date d'entrée en vigueur postérieure au 31 décembre 2024 et n'ont pas été adoptées par la Compagnie :

#### **ASU 2025-06 – Intangibles – Goodwill and Other Internal-Use Software (Subtopic 350-40)**

Cette norme ASU modernise la comptabilisation des logiciels à usage interne en supprimant les références aux étapes normatives et séquentielles du développement des logiciels. Selon les principales dispositions, la capitalisation commence lorsque la direction autorise le projet de logiciel et s'engage à le financer, et qu'il est probable que le projet sera mené à terme et utilisé conformément à l'usage prévu. La norme présente également des exigences accrues en matière d'informations à fournir, harmonisant la présentation des logiciels à usage interne avec celle des immobilisations corporelles. Elle regroupe en outre les lignes directrices relatives au développement de sites Web en les intégrant au cadre applicable aux logiciels à usage interne.

Les modifications prévues par cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2027, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être adoptées soit de manière prospective, soit de manière rétrospective, soit en utilisant une approche de transition modifiée basée sur l'état d'avancement du projet et la capitalisation antérieure.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

#### **ASU 2025-05 – Financial Instruments – Credit Losses (Topic 326): Measurement of Credit Losses for Accounts Receivable and Contract Assets**

Cette norme présente une mesure de simplification pratique facultative visant à faciliter l'estimation des pertes de crédit attendues sur les comptes clients courants et sur les actifs sur contrat courants provenant des opérations de revenus. Lorsque cette option est retenue, l'entité peut supposer que les conditions existantes à la date du bilan demeureront inchangées pendant la durée de vie restante des actifs pour élaborer ses prévisions raisonnables et étayées. Les entités doivent néanmoins ajuster les données historiques de pertes afin de refléter les conditions actuelles, mais ne sont pas tenues d'intégrer des prévisions macroéconomiques prospectives pour les actifs visés.

Les modifications prévues par cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2025, y compris aux périodes intermédiaires comprises dans ces exercices. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être adoptées de manière prospective aux États financiers consolidés.

La Compagnie évalue l'effet que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés et détermine si elle doit adopter la mesure de simplification.

### **ASU 2024-03 – Disaggregation of Income Statement Expenses (Subtopic 220-40)**

Cette norme ASU a pour but de permettre aux parties prenantes de mieux comprendre les charges d'une entité et d'améliorer leur capacité à évaluer la performance, à prévoir les charges et à évaluer le potentiel de flux de trésorerie futurs de l'entité. La norme modifie les règles relatives à l'information à fournir sur les charges de l'état des résultats et exige que les entités commerciales du secteur public subdivisent et présentent, sous forme de tableau dans les notes aux états financiers, les catégories spécifiques de charges contenues dans certains postes de charges de l'état des résultats; qu'elles intègrent certains montants qui devaient déjà être présentés en vertu des PCGR actuels dans les nouvelles exigences de subdivision; et qu'elles fournissent des descriptions qualitatives des montants restants qui n'ont pas été subdivisés de façon distincte. En outre, la norme ASU exige que les entités commerciales du secteur public indiquent le montant total des coûts de vente et, pour les périodes de déclaration annuelles, la définition de ces coûts de vente selon l'entité. Cette norme ne modifie ni ne supprime les exigences actuelles en matière d'information à fournir sur les postes de charges des États consolidés des résultats.

Les modifications de cette norme ASU s'appliquent aux périodes de déclaration annuelles commençant après le 15 décembre 2026 et aux périodes de déclaration intermédiaires commençant après le 15 décembre 2027. L'adoption anticipée est permise. Les modifications prévues par cette norme doivent être appliquées soit de façon prospective aux États financiers consolidés publiés pour les périodes de déclarations ultérieures à la date d'entrée en vigueur, soit de façon rétrospective à une ou à toutes les périodes antérieures présentées dans les États financiers consolidés.

La Compagnie évalue les effets que l'adoption de cette norme ASU aura sur l'information à fournir dans ses États financiers consolidés.

### **ASU 2023-09 – Income Taxes (Topic 740): Improvements to Income Tax Disclosures**

La norme ASU modifie les règles relatives à l'information à fournir sur l'impôt sur le revenu en modifiant ou en éliminant certaines obligations de divulgation existantes, et en établissant de nouvelles. Les modifications répondent aux demandes des investisseurs qui souhaitent plus de transparence sur l'impôt sur le revenu, y compris les renseignements relatifs au territoire, en mettant en place des catégories cohérentes et une meilleure ventilation de l'information. Les deux principales modifications de la norme ASU portent sur le rapprochement des taux d'impôt et la divulgation de l'information annuelle sur l'impôt sur le revenu versé.

Les postes de rapprochement présentés dans le rapprochement des taux d'impôt seront exprimés en montants et en pourcentages, et seront ventilés dans des catégories spécifiques, certains postes étant également ventilés par nature et/ou par territoire, sur la base d'un seuil de 5 % des impôts fédéraux domestiques. L'impôt sur le revenu payé sera ventilé entre les instances fiscales fédérales, provinciales/territoriales et étrangères, en utilisant un seuil de 5 % du total de l'impôt sur le revenu payé, déduction faite des remboursements reçus.

La norme ASU entre en vigueur pour les périodes annuelles débutant après le 15 décembre 2024. L'adoption de la norme ASU aura une incidence sur les informations à fournir dans les États financiers consolidés annuels de la Compagnie. La Compagnie adoptera la norme ASU au quatrième trimestre de 2025 et intégrera les modifications requises en matière de divulgation de l'information annuelle de manière prospective, y compris la ventilation des postes de rapprochement des taux et les paiements d'impôts sur les bénéfices par catégories, nature ou territoire, comme décrit ci-dessus.

D'autres normes ASU, récemment publiées et devant être appliquées le ou après le 30 septembre 2025, ont été évaluées par la Compagnie et ne devraient pas avoir une incidence significative sur les États financiers consolidés de la Compagnie.

### Mises à jour récentes à la réglementation et autres mises à jour

#### **Manœuvres pour le compte d'un concurrent**

Le 30 avril 2024, le STB des États-Unis a publié un règlement définitif relatif aux manœuvres pour le compte d'un concurrent en cas de service inadéquat. Le nouveau règlement du STB permettrait aux clients d'effectuer des manœuvres pour le compte d'un concurrent dans un terminal si le service du chemin de fer concerné ne respecte pas l'un des trois indicateurs de mesure objectifs (l'heure d'arrivée prévue initiale, le temps de transit et le service premier mille – dernier mille) et si certaines autres conditions sont remplies. Les ententes pour effectuer des manœuvres pour le compte d'un concurrent accordées à une installation aux États-Unis seraient valides pour une période de trois à cinq ans et pourraient être renouvelées. Le 10 mai 2024, la Compagnie et deux autres chemins de fer ont présenté une demande de révision du règlement à la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit. Le 8 juillet 2025, la Cour d'appel des États-Unis pour le septième circuit a annulé le règlement relatif aux manœuvres pour le compte d'un concurrent, à la suite d'une demande de révision déposée par la Compagnie et deux autres chemins de fer. La décision est entrée en vigueur le 2 septembre 2025.

Rien ne permet d'assurer que ces initiatives ou toute autre initiative réglementaire ou législative actuelle ou future du gouvernement et des organismes fédéraux aux États-Unis n'auront pas de répercussions défavorables importantes sur les résultats d'exploitation de la Compagnie ou sur sa situation concurrentielle et financière.

#### **Questions environnementales**

En vertu de la *Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980* (CERCLA), le 28 février 2024, la Compagnie a été informée par l'*Environmental Protection Agency* (EPA) des États-Unis, par l'intermédiaire de l'une de ses filiales, que l'EPA la considérait comme une partie potentiellement responsable (PPR), au même titre qu'au moins cinq autres parties précédemment informées, en ce qui concerne le site de la *Matthiessen & Hegeler Zinc Company* à LaSalle, en Illinois. L'EPA a demandé à la Compagnie de répondre à certaines demandes d'information, ce qu'elle a fait le 30 juin 2024. Le statut de PPR de la Compagnie repose sur des allégations selon lesquelles la Compagnie, ou ses prédecesseurs, possédaient historiquement des terrains qui ont été loués à d'autres pour des utilisations commerciales ou industrielles qui auraient pu entraîner des rejets de substances dangereuses sur le site. Selon les enquêtes de réhabilitation et les études de faisabilité précédemment menées, l'EPA a publié un rapport de décision décrivant le plan d'assainissement du site et de certains autres emplacements à l'extérieur du site. Au deuxième trimestre de 2025, le CN a reçu une lettre d'avis spécial de l'EPA demandant au CN de répondre avec une offre de bonne foi d'ici le 4 août 2025. La Compagnie a répondu à l'EPA le 4 août 2025, réitérant les raisons pour lesquelles elle ne devait pas être considérée comme une PPR pour ce site. En date du 30 octobre 2025, il n'y a pas eu d'autres développements. La Compagnie n'a pas comptabilisé d'obligations en lien avec les mesures correctives utilisées pour le site, car elle n'a pu déterminer ni la mesure dans laquelle elle a contribué à la contamination, si elle y a contribué, ni l'ampleur et le coût des mesures correctives, et ni la contribution d'autres parties potentiellement responsables et leur capacité de s'acquitter de leurs obligations.

Pour les questions à l'égard desquelles une perte est raisonnablement possible, mais non probable, l'éventail de pertes possibles ne peut pas être évalué en raison de facteurs divers qui peuvent inclure la disponibilité limitée de faits, l'absence de demandes relatives à des dommages précis et le fait que les poursuites étaient peu avancées.

### **Estimations comptables critiques**

L'établissement des états financiers selon les PCGR exige de la part de la direction des estimations, jugements et hypothèses qui influent sur les produits, les charges, les actifs et les passifs présentés ainsi que sur l'information à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers. La direction révise ses estimations de façon continue en fonction de l'information disponible. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les politiques de la Compagnie relatives aux impôts sur les bénéfices, aux dépenses en immobilisations, à l'amortissement et aux régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite sont celles qui nécessitent des jugements et des estimations plus importants de la part de la direction dans l'établissement des états financiers consolidés de la Compagnie et, par conséquent, sont considérées comme critiques. Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Estimations comptables critiques* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie pour obtenir une description détaillée des estimations comptables critiques de la Compagnie. Il n'y a pas eu de changements importants dans ces estimations au cours des neuf premiers mois de 2025.

## RAPPORT DE GESTION

La direction discute de l'élaboration et de la sélection des conventions comptables critiques de la Compagnie, y compris les estimations et les hypothèses sous-jacentes, avec le Comité d'audit, des finances et du risque du Conseil d'administration de la Compagnie. Le Comité d'audit, des finances et du risque a examiné les informations fournies dans ce document.

### Risques commerciaux

Dans le cours normal de ses activités, la Compagnie est exposée à des risques commerciaux et à des incertitudes qui peuvent avoir un effet sur ses résultats d'exploitation, sa situation financière ou ses liquidités. Si certaines expositions peuvent être réduites grâce aux stratégies de gestion des risques de la Compagnie, de nombreux risques relèvent de facteurs externes indépendants de la volonté de la Compagnie ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent pas être éliminés.

Il y a lieu de se reporter à la section intitulée *Risques commerciaux* du Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie, laquelle est intégrée aux présentes par renvoi, pour obtenir une description détaillée des principales sources de risques commerciaux et d'incertitudes en ce qui concerne : la concurrence, les questions environnementales, les blessures corporelles et autres réclamations, les négociations syndicales, la conjoncture économique, la réglementation, le risque de pandémie, la volatilité de la capitalisation des régimes de retraite, la dépendance à l'égard de la technologie et les risques de cybersécurité connexes, les restrictions au commerce, le terrorisme et les conflits internationaux, le risque de crédit des clients, les liquidités, la concentration des fournisseurs, la disponibilité de personnel qualifié, le coût du carburant et les perturbations de l'offre, le change étranger, les taux d'intérêt, les perturbations du réseau de transport, les conditions climatiques rigoureuses, les changements climatiques ainsi que la réputation. D'autres risques et incertitudes dont la direction n'a actuellement pas connaissance, ou qu'elle considère comme négligeables pour l'instant, pourraient malgré tout aussi avoir des répercussions défavorables sur les activités de la Compagnie.

Les changements importants apportés aux risques décrits dans le Rapport de gestion annuel de 2024 de la Compagnie sont les suivants.

#### Restrictions au commerce

L'imposition de droits de douane par l'administration américaine sur les importations en provenance du Canada et d'autres pays, combinée à des droits de douane de rétorsion par certains pays, dont le Canada, sur les exportations américaines, présente des risques importants pour le commerce mondial. Ces divers droits de douane et barrières commerciales pourraient faire grimper les coûts des matériaux et du carburant, avoir des effets négatifs sur la demande d'une ou plusieurs marchandises que nous transportons, perturber les chaînes d'approvisionnement et avoir une incidence négative sur la demande de services ferroviaires. Ces droits de douane et barrières, ainsi que toute autre mesure commerciale future prise par les États-Unis et d'autres pays en réponse, y compris le renforcement ou la mise en œuvre de droits de douane ou de quotas ou la modification de certains accords commerciaux, pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur l'économie nord-américaine et l'économie mondiale.

Bien qu'il soit encore tôt pour évaluer pleinement les conséquences potentielles de ces droits de douane mondiaux et des mesures commerciales prises par divers gouvernements et diverses agences à l'échelle mondiale, ces mesures pourraient avoir des répercussions négatives importantes sur la demande de services ferroviaires et sur les résultats financiers de la Compagnie.

### Contrôles et procédures

La présidente-directrice générale et le chef de la direction financière de la Compagnie, après avoir évalué l'efficacité des contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la *Exchange Act*) au 30 septembre 2025, ont conclu que les contrôles et procédures de la Compagnie concernant la communication de l'information financière étaient efficaces.

Au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2025, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière (selon la définition des règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la *Exchange Act*) ayant touché de façon importante, ou risquant raisonnablement de toucher de façon importante, le contrôle interne de la Compagnie à l'égard de l'information financière.